

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION
INCITATIVE ASSURANT LA RÉALISATION DE GAINS
D'EFFICIENCE PAR LE DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ
ET LE TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ

DOSSIER : R-3897-2014 Phase 1

RÉGISSEURS : Mme DIANE JEAN, présidente
Me LISE DUQUETTE
M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 26 AVRIL 2017

VOLUME 14

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
procureur de la Régie;

L'UNE DES MISES EN CAUSE EST : Me

YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ)

Me GUY SARAULT
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ)

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
procureurs d'Énergie Brookfield Marketing (EBM)

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI)

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
procureure du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE D'EBM	
SYLVAIN M. AUDETTE	
JULIEN HAN TAI WU	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	59
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	69
RÉINTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	81
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	83
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me P. THIBAUT-BÉDARD	101
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE	104
INTERROGÉ PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE	117
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	121
RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	129
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	130

PREUVE DE SÉ/AQLPA

JACQUES FONTAINE	133
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	133
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	146

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-EBM-0046 : Curriculum vitae de M. Julien Han Tai Wu	7
C-EBM-0047 : Curriculum vitae de M. Sylvain M. Audette	7
C-EBM-0048 : Présentation PowerPoint de la preuve d'EBM	7

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-sixième
2 (26e) jour du mois d'avril :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-six (26)
8 avril deux mille dix-sept (2017), dossier R-3897-
9 2014 Phase 1. Établissement d'un mécanisme de
10 réglementation incitative assurant la réalisation
11 de gains d'efficience par le Distributeur
12 d'électricité et le Transporteur d'électricité.
13 Poursuite de l'audience.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Dubé.

16

17 PREUVE D'EBM

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,
20 Madame la régisseuse Duquette. Bonjour, Monsieur le
21 régisseur Houle. Ce matin, c'est la preuve d'EBM,
22 donc Nicolas Dubé pour EBM. Avant de débiter la
23 preuve, simplement pour vous mentionner que ce
24 matin nous avons déposé les CV des témoins d'EBM
25 soit monsieur Julien Wu et monsieur Sylvain

1 Audette. Ils n'ont pas encore été captés par le
2 greffe, mais je crois que ça va être fait sous peu.
3 J'ai vérifié avec madame la greffière, pour le CV
4 de monsieur Julien Wu, on serait rendu à la pièce
5 C-EBM-0046.

6
7 C-EBM-0046 : Curriculum vitae de M. Julien Han Tai
8 Wu

9
10 Pour le CV de monsieur Audette, il s'agit de la
11 cote C-EBM-0047.

12
13 C-EBM-0047 : Curriculum vitae de M. Sylvain M.
14 Audette

15
16 Et nous avons également déposé la présentation
17 PowerPoint d'EBM sous la cote C-EBM-0048.

18
19 C-EBM-0048 : Présentation PowerPoint de la preuve
20 d'EBM

21
22 Donc, toujours avant de débiter, la présentation va
23 être principalement donnée par monsieur Audette.
24 Monsieur Wu va intervenir également de façon
25 ponctuelle dans la présentation. Et à la fin de la

1 présentation, je vais avoir une ou deux questions
2 peut-être de précisions à adresser à mes témoins.
3 Donc, on peut peut-être y aller avec
4 l'assermentation des témoins.

5

6 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-sixième
7 (26e) jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

8

9 SYLVAIN M. AUDETTE, Professeur HEC Montréal, ayant
10 une place d'affaires au 3000, Côte Sainte-
11 Catherine, bureau 4366, Montréal (Québec);

12

13 JULIEN HAN TAI WU, Gestionnaire en affaires
14 réglementaires, ayant une place d'affaires au 41,
15 rue Victoria, Gatineau (Québec);

16

17 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, déposent et disent :

19

20 INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

21 Q. [1] Donc, Monsieur Audette, avant de débiter votre
22 présentation, simplement pour mentionner, nous
23 avons déposé, au soutien de notre preuve, les
24 pièces C-EBM-0035 qui sont les réponses d'EBM à la
25 DDR numéro 2 de la Régie. La preuve d'EBM est

1 également constituée d'un mémoire amendé sous la
2 cote C-EBM-0043. À cela s'ajoute aujourd'hui la
3 présentation d'EBM en soutien au mémoire amendé.
4 Pouvez-vous nous confirmer que vous avez participé
5 à la rédaction de ces documents-là et que vous les
6 adoptez pour valoir comme témoignage?

7 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

8 R. Je confirme. Oui. J'ai participé et je les adopte
9 comme témoignage.

10 Q. [2] Monsieur Wu, les mêmes questions par rapport
11 aux documents que je viens de mentionner. Pouvez-
12 vous nous confirmer que vous avez participé à la
13 rédaction de ces documents et que vous les adoptez
14 comme étant votre témoignage?

15 M. JULIEN HAN TAI WU :

16 R. Oui.

17 Q. [3] Et pouvez-vous également nous confirmer qu'ils
18 reflètent bel et bien la position d'EBM dans le
19 présent dossier?

20 R. Oui.

21 Q. [4] Merci. Monsieur Audette, je commencerais par
22 vous, nous avons déposé votre CV. Pourriez-vous,
23 s'il vous plaît, faire état à la Régie de votre
24 expérience pertinente dans le cadre du présent
25 dossier?

1 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

2 R. Je suis professeur à HEC Montréal depuis quatre ans
3 maintenant et puis je suis... Bon. J'ai une
4 expertise en marketing réglementation du secteur de
5 l'énergie. J'enseigne les cours dans ce secteur-là
6 à HEC Montréal et à l'International aussi. Je suis
7 membre associé de la chaire de recherche dans le
8 secteur... de gestion du secteur de l'énergie HEC
9 Montréal aussi avec mon collègue Pierre-Olivier
10 Pineau.

11 Et auparavant, évidemment comme plusieurs
12 sans doute aussi, j'ai occupé un poste de directeur
13 réglementation chez Gaz Métro, tarification aussi
14 dans le secteur chez Gaz Métro. Et dans le cadre de
15 mes fonctions, évidemment on a vécu et on a utilisé
16 et on a renégocié des mécanismes de réglementation
17 incitative.

18 Q. [5] Merci. Monsieur Wu, pourriez-vous indiquer à la
19 Régie quelles sont vos fonctions actuelles au sein
20 d'EBM?

21 (9 h 06)

22 M. JULIEN HAN TAI WU :

23 R. Je vais essayer de me débrouiller en français, mais
24 si jamais j'ai un trou de mémoire ou je bloque, je
25 vais passer en anglais, si vous me permettez. Je

1 suis aussi very a soft spoken just like expert
2 Yardley. Donc, si vous ne m'entendez pas, s'il vous
3 plaît faites-moi signe et je vais me rapprocher du
4 micro.

5 Donc, ça fait trois ans que je suis à
6 Brookfield Renewable Energy. En tant que
7 gestionnaire des affaires réglementaires, je
8 m'occupe des marchés, deux marchés, de l'Ontario et
9 du Québec. Donc, tout ce qui touche aux affaires
10 réglementaires pour ces deux marchés là.

11 Comme expérience pertinente, je suis
12 présentement sur le « Technical Panel » de l'IESO,
13 donc le coordinateur de fiabilité de l'Ontario en
14 tant que représentant des participants, des
15 « wholesalers », donc « marketers », les « power
16 traders » du secteur. C'est un mandat de trois ans.
17 Et je viens de commencer. Et juste pour être clair,
18 le « Technical Panel », c'est le groupe qui enfin
19 rédige les règles du marché de l'Ontario pour
20 l'IESO, donc leurs tarifs et conditions.

21 Et avant ça, j'étais chez l'Association
22 canadienne de l'électricité pendant quatre ans en
23 tant que « Financial Policy Manager », aussi en
24 tant que gestionnaire des politiques de
25 transmission. Donc, dans ce contexte-là, je connais

1 bien les études de balisage que présente HQT pour
2 leur tarifaire, ainsi que les travaux qu'ils ont
3 effectués sur les normes de fiabilité devant la
4 NERC. Donc, monsieur Sylvain Clermont, je le
5 connais très bien puisque c'était ma « chair » d'un
6 c.e. pendant qu'il négociait pour les membres d'un
7 c.e. Donc ça fait le tour.

8 Q. [6] Merci, Monsieur Wu. Donc, Monsieur Audette, je
9 vais vous laisser aller pour livrer votre
10 présentation à la Régie.

11 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

12 R. Madame la Présidente Jean, Madame Duquette,
13 Monsieur Houle. Donc, la présentation va être plus
14 brève que ce qui était annoncé parce que, bon,
15 lorsqu'on a préparé le mémoire révisé, la preuve
16 révisée, on n'avait pas la décision dans le cadre
17 du Distributeur. Vous savez, EBM n'a pas vraiment
18 participé au dossier du Distributeur, même si on
19 l'a suivi à distance. Donc, on a tenu compte
20 beaucoup de ça lorsqu'on a rédigé la présentation
21 pour épurer un peu ce qu'on avait dans notre
22 preuve.

23 Donc, en gros, on va couvrir huit points.
24 Je dirais que les points 2 et 3, le « nombre de MRI
25 proposés », on ne passera vraiment pas beaucoup de

1 temps là-dessus; les « buts et objectifs d'un
2 MRI », non plus. Je pense qu'on acquiesce avec les
3 justifications de la Régie au niveau des buts et
4 objectifs d'un MRI.

5 Donc, on va s'attarder davantage
6 aujourd'hui, ce matin, à « type de MRI proposé par
7 EBM », qu'est-ce qu'on propose, nous, c'est la
8 première fois qu'on a la chance de s'exprimer en ce
9 sens-là ici. Et la « critique du MRI proposé par le
10 Transporteur », évidemment, on va revenir là-
11 dessus. Ensuite on va parler des « indicateurs de
12 performance ». Et c'est là que mon collègue Julien
13 Wu, en fait, de Brookfield va intervenir.
14 « Procédure d'application du MRI », ça va être très
15 rapide parce que, ça aussi, on est pas mal
16 essentiellement d'accord avec les principes énoncés
17 dans la décision précédente. Et les conclusions.

18 Donc, en guise d'introduction, évidemment,
19 on va revenir plus en détail sur chacun de ces
20 points-là. Mais ce qu'on comprend, le point de
21 départ, c'est qu'un MRI pour un transporteur doit
22 aller au-delà d'un mécanisme de traitement des
23 écarts de rendement. On n'est pas ici, puis ce
24 n'est pas non plus ça qu'on a regardé chez
25 Brookfield, est-ce que, oui ou non, ça serait mieux

1 d'avoir un mécanisme de traitement des écarts avec
2 le coût de service. On n'est pas là. Donc, on prend
3 en considération la décision deux mille quatorze
4 (2014). Bien, il faut que ça aille au-delà de ça.

5 Évidemment, beaucoup des éléments de preuve
6 et même des DDR qu'on avait posées étaient pour
7 clarifier certains éléments des composantes d'un
8 MRI. Il y a beaucoup de ces éléments-là qui ont été
9 clarifiés, au niveau conceptuel, dans la décision
10 Distributeur. Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a
11 repris des fois des... Ce que vous voyez en
12 italique, chaque fois que vous voyez des choses en
13 italique, c'est parce que c'est mot à mot de la
14 décision. Mais ça vient appuyer un peu la position
15 que Brookfield avait.

16 Les avantages à mettre en place une
17 réglementation basée sur la performance. Bien, on
18 avait cité le rapport d'Elenchus dans notre preuve
19 qui disait que c'est une alternative supérieure à
20 la réglementation basée sur le coût de service,
21 notamment parce qu'il élimine un des problèmes qui
22 est l'incitatif implicite à surinvestir en capital
23 qu'ont habituellement les utilités publiques.

24 On était aussi, on est d'accord avec ce qui
25 était dans la décision, puis c'est ce qu'on avait

1 aussi dans notre preuve, « un MRI de type
2 plafonnement des revenus a pour principal avantage
3 d'encadrer la croissance des coûts de
4 l'entreprise ». De manière plus globale, on va y
5 revenir. Un MRI de première génération va être
6 appelé à évoluer, ça, on le reconnaît. Je pense que
7 c'est normal que le premier MRI, peut-être que les
8 paramètres ne sont pas parfaits, mais il faut
9 commencer en quelque part puis l'améliorer au fur
10 et à mesure avec l'usage.

11 (9 h 11)

12 Il ne faut vraiment pas perdre de vue les
13 objectifs qui sont imposés par la loi, ici, dans ce
14 qui nous occupe. Donc, il y a quand même un cadre
15 restreint d'objectifs d'un MRI parce qu'on
16 pourrait... on peut élargir les objectifs d'un MRI
17 mais là, ici, ils sont assez bien précis. Donc, ça
18 restreint aussi les débats qui pourraient être
19 autour de d'autres concepts ou d'autres
20 comparaisons avec d'autres MRI. Ça fait que c'est
21 assez restreint, là, comme débat par rapport au MRI
22 dans ce dossier-ci.

23 Donc, nombre de MRI proposé, je pense que
24 je l'ai dit, je passerais rapidement, consensus
25 pour deux MRI, absence de débat sur le sujet. Je

1 pense que ça ne vaut pas la peine d'en parler plus
2 longuement, c'était quand même dans la preuve de
3 Brookfield.

4 Les buts et objectifs aussi, en gros, il y
5 a peut-être le mot « assurer », assurer la
6 réalisation des gains d'efficience. Donc,
7 évidemment, lorsqu'on est en coûts de service, on
8 n'est jamais assuré qu'il y a des gains
9 d'efficience, à chaque fois il faut toujours le
10 refaire. Donc, ce qu'on comprend c'est qu'il faut
11 s'assurer de la réalisation des gains d'efficience.
12 Une des manières de le faire c'est justement
13 d'avoir une formule de type I-X, et puis c'est un
14 peu ça qu'on propose. Donc, les trois objectifs de
15 MRI en vertu de l'article 48, vous les connaissez,
16 il y a beaucoup de monde avant moi qui l'a répété,
17 c'est amélioration continue. Donc, le mot
18 « amélioration », on pourra en débattre mais c'est
19 amélioration continue de la performance et de la
20 qualité de service. Tout à l'heure, Brookfield, on
21 va vous faire part que c'est une composante très
22 importante. Même si ça va être discuté en phase 3,
23 c'est sûr que Brookfield va porter une attention
24 particulière à cet élément-là, amélioration de la
25 qualité de service.

1 Une réduction des coûts profitable à la
2 fois aux consommateurs et, selon le cas, au
3 Distributeur, Transporteur. Et, évidemment, le
4 troisième, l'allégement du processus par rapport au
5 processus actuel. C'était dans la loi, donc ça non
6 plus, pas d'élément de débat, tout le monde le
7 reconnaît. La Régie aussi, dans sa décision
8 D-2015-169, a reconnu le caractère exhaustif de ces
9 trois objectifs là. Dans le sens qu'on doit se
10 limiter à essayer d'atteindre ces trois objectifs,
11 on ne peut pas sortir un peu de ces éléments-là.

12 Un MRI de... bon, là on va prendre un peu
13 plus de temps à la section « Type de MRI proposé
14 par EMB », juste pour l'expliquer, mais vous
15 n'aurez pas beaucoup de surprises. Il y a peut-être
16 deux, trois endroits, là, où on va essayer de
17 clarifier un peu plus notre position.

18 Un MRI de type plafonnement des revenus
19 d'une année à l'autre; donc c'est clair que c'est
20 notre proposition. Formule d'indexation du revenu
21 requis avec un facteur X, de type I-X; c'était dans
22 notre proposition. Ces deux éléments là, bien, ont
23 été reconnus dans la décision. Plusieurs avantages
24 si utilisé à son plein potentiel. On pense que ce
25 type de mécanisme là, plafonnement des revenus,

1 type I-X, a plusieurs avantages si, évidemment, il
2 est utilisé à son plein potentiel. On va y revenir,
3 on n'est pas les premiers non plus à parler de ça
4 mais il faut qu'ils essaient de couvrir quand même
5 un maximum de coûts pour... peut-être pas un
6 maximum mais, au moins, quelque chose de matériel,
7 là, qui fait qu'il va y avoir un incitatif.

8 Ça implique quoi? Bien, ça implique que la
9 formule paramétrique, bien, on est d'accord avec
10 plusieurs intervenants au dossier qui disent qu'il
11 faudrait couvrir autant les OPEX que les CAPEX. Je
12 vais utiliser le terme « OPEX », je m'excuse, mais
13 c'est dépenses d'exploitation. Recourir à des
14 exclusions exogènes selon les critères
15 d'éligibilité. Ça c'était quelque chose qu'on
16 voulait vraiment mettre en preuve. On a eu de la
17 difficulté à avoir des définitions, c'est quoi une
18 exclusion, un exogène, on a posé des DDR. Mais,
19 finalement, ce débat-là est pas mal avancé pour ne
20 pas dire... je ne dirais pas qu'il est clos mais,
21 je veux dire, il y a plusieurs manières de définir
22 des exogènes puis des exclusions, ça varie d'une
23 juridiction à l'autre. Ici, maintenant, on a une
24 manière de le définir, qui convient très bien en ce
25 moment.

1 Le facteur de croissance approprié. On a
2 mis un point d'interrogation parce que, bon, pour
3 le moment c'est les mises en service mais un
4 facteur de croissance, la définition qu'on en
5 comprend d'un facteur de croissance, par exemple
6 dans le Distributeur, ça c'est un nombre de
7 clients. On ne pense pas que le nombre de clients
8 pourrait être quelque chose qui serait très utile
9 dans le cas du Transporteur. Donc, l'idée c'est
10 d'essayer d'aller chercher un autre élément. Mais
11 on ne pense pas non plus que ce sont des coûts. Ce
12 n'est pas des dollars qu'on met dans le facteur de
13 croissance, habituellement. C'est quelque chose qui
14 induit les coûts. Tu sais, ça devient des dollars.
15 Le nombre de clients, s'il y a plus de clients,
16 oups! les coûts augmentent.

17 Ça fait que là, l'expert Lowry, hier, a
18 mentionné qu'on peut regarder les kilomètres de
19 lignes qu'on peut avoir, on peut regarder la
20 puissance, on peut regarder le nombre de
21 transformateurs, que j'ai vu dans d'autres preuves.
22 Mais c'est sûr que le débat sur le facteur C
23 devrait être complètement différent. S'il y a un
24 élément qui se distingue, là, d'HQD, ça va être,
25 évidemment, le débat sur le facteur C. Quitte à se

1 demander si, oui ou non, c'est vraiment un débat
2 qui est matériel.

3 (9 h 16)

4 Ils ont posé une DDR, Nicolas avait posé
5 une DDR avant-hier, je veux dire bien là si on est
6 à treize millions (13 M), je pense, si on fixe une
7 matérialité à quinze millions (15 M) c'est en bas
8 du seuil. Finalement on peut même se poser la
9 question à savoir si le facteur C, dans le cas du
10 Transporteur, c'est quelque chose qui est utile.
11 Puis il y a maître Duquette avant-hier qui a posé
12 des questions là-dessus. Elle a dit : bien là, on
13 n'est pas capable de séparer les coûts.

14 Bien peut-être que s'il y a un bon
15 paramétrage du facteur X et peut-être même un
16 dividende client qui tient compte du potentiel...
17 le fait qu'Hydro-Québec était bon dans le passé,
18 puis il y a des enjeux dans le futur, donc on va
19 ajuster ces demandes-là, peut-être qu'on n'a pas
20 besoin du facteur de croissance. Donc c'est pour ça
21 qu'on a mis un point d'interrogation, on sait que
22 ça va être probablement débattu davantage dans la
23 Phase 3, mais une formule I-X bien paramétrée
24 pourrait tenir compte du passé et peut-être du
25 futur aussi et des enjeux que HQT a dans le futur

1 pour trouver un bon X et un dividende client ou un
2 « stretch factor » en anglais, là, qui correspond.
3 Ou peut-être même pas en mettre de « stretch
4 factor » si on considère que HQT est déjà très bon.

5 Favoriser une formule de conception simple
6 et facile à implanter, on est d'accord avec
7 l'affirmation de la Régie. Et évidemment on pense
8 que ce qu'on propose, EBM, c'est en ligne... très
9 en ligne avec la loi.

10 On avait beaucoup parlé de l'importance
11 d'avoir des facteurs d'exclusions d'exogènes. On
12 est très content, on était content de lire la
13 décision parce que dans le sens que ce débat-là
14 est... pourrait être long, pourrait être ardu, mais
15 je pense que l'exercice que la Régie a fait, un
16 exercice assez rigoureux pour essayer de définir
17 c'est quoi les critères. Dans un cas de facteur Y
18 c'est une exclusion, donc c'est pas vraiment un
19 exogène de la formule, donc ça veut dire que c'est
20 des coûts récurrents, sauf qu'ils sont
21 imprévisibles. Mais on ne peut pas vraiment
22 affirmer qu'ils sont totalement hors du contrôle du
23 Transporteur ici.

24 Donc des facteurs Y, la preuve reste à
25 faire, mais les facteurs Y doivent répondre à la

1 récurrence des coûts, imprévisibilité des... on
2 sait que ça va arriver, mais on ne sait pas comment
3 ils vont être puis quand est-ce que ça va arriver.
4 Donc il y a le concept de variabilité qui va
5 arriver. Mais ça, ça pourrait à ce moment-là être
6 soumis à un facteur Y. Et le seuil de matérialité
7 proposé à quinze millions (15 M\$) est quelque chose
8 qui semble correct, on va voir tantôt, j'ai fait un
9 petit calcul, ça représente environ zéro virgule
10 cinq pour cent (0,5 %), là. Je ne connaissais pas
11 le seuil de matérialité comptable de HQT, donc le
12 quinze millions (15 M\$) m'apparaît raisonnable,
13 autant pour le Transporteur que le Distributeur,
14 parce qu'on parle grosso modo de deux revenus
15 requis de trois millions de dollars (3 M\$). On
16 parle trois virgule un (3,1 M\$), trois virgule...
17 c'est pas mal le même revenu requis qui est soumis
18 à la formule. Parce qu'évidemment il y a les
19 approvisionnementnements qui est six milliards de dollars
20 (6 G\$) dans le cas du Distributeur plus le
21 transport, mais la distribution, ce qu'il reste,
22 c'est équivalent au Transporteur.

23 Donc le facteur Z les mêmes critères, sauf
24 que là bien c'est quelque chose, regarde, j'ai
25 aucune idée, là, que c'était pour apparaître. Donc

1 il y a une différence à dire un Z puis Y c'est
2 simplement ça. Donc il va falloir regarder
3 l'ensemble des éléments, là, de la soupe à
4 l'alphabet qu'on a dans certaines formules puis
5 dire : bien là, ça vaut-tu la peine de mettre cette
6 lettre-là ou finalement c'est peut-être juste la
7 justifier avec un Y ou un Z.

8 Donc on est conscient que la Régie pourrait
9 regarder la proposition du Transporteur puis voir
10 un peu : bien ça, O.K., ça pourrait être un élément
11 Z, pourrait se prononcer dès la phase 1 sur
12 certains éléments qui sont déjà proposés par le
13 Transporteur. Et peut-être qu'il pourrait en rester
14 aussi qui n'ont pas été identifiés pour le moment
15 et qui pourraient aussi se qualifier moyennant ces
16 critères-là. Donc ça, je pense que c'est quelque
17 chose qui est très, très positif dans le débat
18 actuel.

19 Le facteur de productivité, ici, c'est
20 simplement des extraits de la décision. À la page
21 suivante c'est notre... c'est la proposition plus
22 que Brookfield avait. Je ne lirai pas tout
23 l'ensemble, mais je dirais qu'on est
24 essentiellement d'accord avec ces extraits-là de la
25 décision basée sur le jugement applicable les trois

1 premières années, étude de productivité
2 multifactorielle, si requis révision du X. La Régie
3 pourrait utiliser le résultat de l'étude dans le
4 cadre d'un MRI subséquent, études et analyses et
5 rapports. Donc c'est éléments-là, on d'accord.

6 Ce qui est la position de Brookfield avant
7 cette décision-là c'était plus celle-là, c'est-à-
8 dire on devrait considérer les gains d'efficience
9 historique et on devrait considérer le potentiel de
10 gain d'efficience futurs, évidemment ça fait partie
11 d'un bon paramétrage d'un facteur X. Je pense que
12 personne ici, autant Brookfield, autant le
13 Transporteur, qui veut que le facteur X soit... que
14 la formule soit mal paramétrée. Si elle est mal
15 paramétrée, bien ça ne marchera pas. Donc l'idée
16 c'est d'avoir l'historique, parfait, on va regarder
17 qu'est-ce que ça donne, mais tenir compte des
18 enjeux réels que pourrait avoir, par exemple dans
19 le cadre d'un MGA, le Transporteur.

20 Et les exercices de balisage, on voit que
21 Hydro-Québec... HQT est déjà dans le cadran
22 supérieur dans le coin, ils sont déjà bons, il faut
23 le considérer aussi pour rétablir le facteur X.
24 Parfait.

25 (9 h 22)

1 Ça fait partie des éléments, donc historiques,
2 potentiels de gains futurs, balisage et la
3 Formation d'Hydro-Québec d'il y a deux jours a
4 confirmé que, oui, oui, oui, le potentiel de gains
5 futurs, même s'ils ne l'avaient pas mentionné,
6 c'est quelque chose qu'on pourrait regarder. Et, la
7 réalisation d'une étude PMF, et là on était très
8 catégorique dans notre preuve, dans la preuve d'EBM
9 on était catégorique en disant que ça prenait une
10 entité à l'extérieur du Transporteur et il fallait
11 la faire dans le cadre d'une Phase 2.

12 On a pris connaissance de la décision de la
13 Régie, il dit : « Bien, on peut la faire quand même
14 dans la Phase 3. » Pas de problème avec ça qu'on
15 m'a dit à la page suivante, la page précédente,
16 mais il faut quand même essayer d'en faire une. Il
17 faudrait que les intervenants puissent participer
18 au processus et qu'au moins que l'expert ou cette
19 étude-là soit faite par une entité indépendante
20 pour qu'on puisse vraiment... parce que pour en
21 avoir vu quelques-unes, ce n'est pas évident là de
22 regarder les groupes comparables, puis tout ça.
23 Même si on en a dans le balisage, c'est sûr qu'il
24 faudrait regarder ça. Donc, même si elles seraient
25 faites pendant la durée où, il faudrait quand même

1 avoir un processus qui implique les intervenants.

2 Évidemment, le jugement de la Régie est
3 très important, d'accord avec ça, pour aller plus
4 rapidement, mais en même temps moins il y a
5 d'informations, plus il y a de risques pour la
6 Formation, pour la Régie, de dire, bien, que
7 finalement on s'est trompé, puis que ça génère tout
8 le temps des manques à gagner pour HQT, bien, il
9 n'y a personne qui veut ça ou ça génère des trop
10 perçus à chaque fois à répétition, bien, ça non
11 plus ça ne fonctionne pas. Donc, plus qu'on va
12 avoir d'éléments, plus on va diminuer le risque,
13 mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas
14 démarrer, on est d'accord avec la décision de la
15 Régie.

16 L'inclusion d'un MTÉR au MRI, d'accord avec
17 ça aussi. On avait proposé que c'était quelque
18 chose qu'il fallait regarder. On avait dit à un
19 moment donné, s'il n'y a pas de MTÉR, bien, là il
20 va falloir peut-être être plus... discuter
21 davantage du dividende client, c'est-à-dire
22 dividende client ça peut être une forme de manière
23 de remettre à l'avance des gains de productivité.
24 Mais là il y a MTÉR puis débat là-dessus, sauf que
25 le MTÉR on verra en Phase 3 exactement comment il

1 va être paramétré aussi.

2 Sauf que, la chose qui est importante pour
3 Brookfield c'est s'assurer que les pénalités,
4 dépendamment du MTÉR, s'il y a des trop perçus,
5 bien, là mettons en ce moment c'est cinquante pour
6 cent (50 %) des cent (100) premiers points de base
7 puis cinquante pour cent (50 %) au client, bien, il
8 faut que les pénalités soient matérielles. Donc, si
9 les pénalités ne sont pas matérielles, bien, là le
10 MTÉR ne pourra pas fonctionner, parce que, on le
11 répète, l'objectif d'améliorer les qualités... les
12 indicateurs de qualité de services, c'est quelque
13 chose qui tient à coeur à Brookfield. Donc, ça
14 c'est quelque chose évidemment qu'on va surveiller
15 étroitement, mais dépendamment du MTÉR final, il
16 faut quand même que les pénalités qui vont être
17 applicables, soit au trop perçu ou même si en
18 situation de manque à gagner, est-ce qu'il va y
19 avoir des pénalités s'ils sont en situation de
20 manque à gagner? Est-ce que... Bon. Ça, on sait
21 qu'il reste des débats au niveau de la Phase 3,
22 mais on va surveiller ça attentivement.

23 Quatre ans pour une première génération, on
24 pense que c'est raisonnable, habituellement on part
25 avec cinq ans, mais avec une première année à coûts

1 de services, bon, ça va. Ça permet de faire
2 l'émergence de gains d'efficience durable, plus la
3 période est longue, mieux c'est, mais je pense
4 qu'on est une première génération, c'est normal
5 qu'on se fasse la main.

6 Bon. Maintenant, la critique du MRI proposé
7 par le Transporteur, j'ai écouté à distance entre
8 deux cours hier, à HEC, l'expert Lowry. Beaucoup
9 des éléments ont été repris par l'expert Lowry,
10 mais peut-être qu'on va essayer d'insister sur
11 quelques éléments qu'on veut vraiment faire
12 ressortir. Donc, on considère qu'une infime
13 proportion du revenu requis qui est assujetti au
14 MRI proposé par le Transporteur.

15 Selon Concentric, l'argument de dire : « Il
16 n'y a pas de comparable », bien, oui, mais le type
17 hybride non plus là. Dans une DDR qu'on a à poser,
18 dans les tableaux qu'ils ont fait de comparaison,
19 lorsque la Régie a posé une question, à savoir
20 quels sont les avantages, inconvénients, chacun des
21 mécanismes, bien, ils ont dit : « Bien, ce n'est
22 pas appliqué en Amérique du Nord non plus un type
23 hybride. » Donc, c'est sûr que cet argument-là, on
24 ne pense pas que ça devrait être un argument qui
25 devrait faire en sorte qu'on rejette l'idée de

1 mettre des CAPEX sous la formule, alors qu'en ce
2 moment les CAPEX sont traités en coûts de services.
3 (h 27)
4 J'en ai parlé tout à l'heure, la formule est très
5 complexe. On a souvent des experts dans d'autres
6 juridictions, c'est le terme, le mécanisme
7 incitatif c'est « alphabet soup », c'est une soupe
8 à l'alphabet. Je dois dire qu'il y en avait pas mal
9 de lettres, puis dans la proposition. Ça c'est...
10 on en a parlé la première journée, c'est le résumé
11 que la Régie a tenté de faire de la proposition de
12 HQT, d'ailleurs je trouve que c'est un très bon
13 résumé, donc les charges nettes d'exploitation,
14 l'achat d'électricité, ESP puis on met le facteur
15 d'inflation, le facteur de croissance l'ESP, le P,
16 le A qu'on a parlé.

17 Le Y, j'ai noté du banc d'hqt qui
18 considèrent bien là, le Y, on a dit oui qu'on
19 acceptait, mais le Y, ça, c'est juste parce que...
20 Ça fait que je l'ai mis, je l'ai encerclé pour dire
21 ce n'est peut-être pas la compréhension d'HQT, mais
22 c'était, à tout le moins, la compréhension de la
23 Régie.

24 Mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a
25 beaucoup de lettres puis ça fait beaucoup de soupe

1 à manger!

2 On considère que ça ne respecte pas les
3 objectifs, il y en a trois objectifs, et il y en a
4 deux, ici, qu'on identifie. Le premier, c'est
5 amélioration continue de la qualité de service, je
6 vous l'ai mentionné que c'était quelque chose qui
7 tenait à coeur à Brookfield. Donc, les pénalités
8 deviennent difficilement matérielles. Faites un
9 petit calcul très rapide, là, que... on parle de...
10 les charges nettes d'exploitation, on parle grosso
11 modo, mais j'aime ça faire des chiffres ronds, sept
12 cent cinquante millions (750 M) sur le trois
13 virgule deux milliards (3,2 G), trois virgule trois
14 milliards (3.3 G). Admettons, là, qu'à la fin de
15 l'année, il y a un écart de cinq pour cent (5 %) en
16 trop perçu. Alors ça veut dire qu'il y aurait
17 trente-sept millions (37 M), là, cinq pour cent
18 (5 %) de sept cent cinquante millions (750 M), là,
19 qui est trop perçu. La fréquence... admettons qu'on
20 pogne un indicateur... on a cinq indicateurs. Donc,
21 on a cinq indicateurs puis on dit que chacun des
22 indicateurs a un poids de vingt pour cent (20 %).
23 Bien ça veut dire que si on se retrouve avec un
24 trop perçu de trente-sept virgule cinq millions
25 (37,5 M), indépendant de la manière qu'on se

1 retrouve avec ce trop perçu-là, là, mais admettons
2 que c'est ça, là. Et puis que c'est la part... ça
3 équivaut à la part d'HQT. Mais ça, ça veut dire que
4 parce qu'ils n'ont pas atteint, par exemple,
5 l'indicateur fréquence/durée, bien ils seraient
6 pénalisés de sept virgule cinq millions (7,5 M). Ça
7 veut dire qu'ils n'auraient pas le droit d'aller
8 chercher l'ensemble du trop-perçu auquel ils ont
9 droit. Ça voudrait dire, dans cet exemple-là, que
10 ça donnerait sept virgule cinq millions (7,5 M) sur
11 tout... ça veut dire zéro virgule deux pour cent
12 (0,2 %) de pénalité. Zéro virgule deux pour cent
13 (0,2 %) de pénalité, est-ce que c'est matériel, la
14 question est encore en suspend parce que c'est en
15 phase deux qu'on va fixer vraiment le seuil, mais
16 pour le moment, dans HQD, c'est quinze millions
17 (15 M), donc sept virgule cinq millions (7,5 M) sur
18 trois virgule 2 (3,2), c'est la moitié du quinze
19 millions (15 M). C'est zéro virgule deux pour cent
20 (0,2 %).

21 C'est pour ça que tantôt, je disais bien
22 peut-être que la Régie pense que ça pourrait être
23 zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) le seuil de
24 matérialité qui amènerait à quinze millions (15 M),
25 à peu près. Mais il faut regarder le seuil de

1 matérielité pour les Y et les Z, parfait, mais il
2 faut aussi le regarder pour les pénalités associées
3 lorsqu'on va regarder l'indicateur de performance
4 et l'indicateur de qualité de service pour
5 s'assurer que les gains d'efficience ne se feront
6 pas au détriment de la qualité de service pour les
7 clients, point à point, évidemment, pour
8 Brookfield.

9 On a eu des questions un peu là-dessus le
10 premier jour, il y avait une DDR, HQT avait répondu
11 que vingt-trois pour cent (23 %) des composantes du
12 revenu requis qui était soumis, on est rendu avec
13 le tableau qu'on a reçu d'HQT, on est rendu à...
14 plus autour de vingt pour cent (20 %) quand on
15 considère vraiment, là, les différentes lettres
16 qu'on enlève. Donc, évidemment, c'est un incitatif
17 marginal pour réduire les coûts, notamment des
18 CAPEX qui... ça fait qu'on est rendu à quatre-
19 vingts pour cent (80 %), là, facilement, qui ne
20 serait pas soumis à un mécanisme de plafonnement
21 des revenus.

22 On ne pense pas que c'est un véritable MRI
23 quand quatre-vingts pour cent (80 %), finalement,
24 que le seul incitatif, ça pourrait être le MTER,
25 là, bien c'est plus un mécanisme vraiment.

1 Le fait de proposer, déjà dans la formule,
2 des A, des C, des P, des CER, des ESP, qu'il va
3 falloir regarder à chaque cause tarifaire, de toute
4 façon, même, là, je parle juste des charges nettes
5 d'exploitation, là, bien, ça revient à mettre ça
6 aussi en coût de service. Donc ça veut dire qu'on a
7 non seulement le coût de service pour les
8 amortissements, le capital puis les taxes, mais on
9 a aussi le coût de service pour le A, le C, le P,
10 le CER, le ESP à chaque cause tarifaire. Donc ça ne
11 favorise pas l'application... je ne pense pas que
12 c'est vraiment un avantage.

13 Donc on est d'accord avec les extraits de
14 la Régie, ne favorise pas l'application d'une
15 formule d'indexation à l'avantage de coûts que ceux
16 actuellement indexés... type hybride... un examen
17 doit être fait par la Régie pour chacun des
18 éléments de coûts pour déterminer s'ils doivent
19 être traités en facteur Y ou en Z et la création
20 d'une multitude de facteurs Y n'est pas de nature à
21 favoriser l'atteinte de l'objectif. C'est ça et je
22 suggère un peu que A, C, P, un peu dans le sens de
23 l'une des questions de maître Duquette, bien, il
24 faudrait se poser la question si ça pourrait être
25 un Y. Donc, je sais que dans la proposition d'HQT,

1 il n'y avait pas d'Y, là, mais si on sait que ça va
2 arriver, le A, le C et le P, bien posons-nous la
3 question si ça pourrait être un Y ou un Z si on ne
4 sait pas si ça va arriver.

5 (9 h 27)

6 Bon, dans la preuve de Brookfield, si vous
7 lisez la preuve, vous allez voir qu'on suggérait,
8 pour essayer de régler le problème du CAPEX qui,
9 peut-être, il y a de la variation dans le CAPEX
10 qu'on pourrait reconnaître éventuellement en
11 preuve. Mais une des façons, on avait suggéré,
12 bien, on pourrait regarder un facteur K.

13 Par contre, ce qu'il faut comprendre, c'est
14 que le K qu'on suggérait, c'était seulement les
15 variations. Par exemple, le mécanisme de gestion
16 des actifs qu'on a parlé beaucoup ici, le modèle de
17 gestion des actifs, le MGA. Mais le MGA, il y a une
18 certaine partie qui est prévisible, j'en suis
19 persuadé. Ce qu'on a cru comprendre de la formation
20 au premier jour, c'est qu'il y a des éléments qui
21 peuvent arriver, puis qui sont arrivés dans le
22 passé qu'on n'a pas été capable de prévoir. Donc,
23 il y a une tendance qui est prévisible. Ça devrait
24 être soumis au plafond.

25 Par contre, les variations qui

1 arriveraient, bien, là, seulement les variations du
2 MGA pourraient faire l'objet d'une demande, dire,
3 écoutez, il y a eu une variation tellement
4 importante, les PK qui sont arrivés, écoutez, ça
5 n'a pas de bon sens. Donc on avait prévu ça. Mais
6 il y a quelque chose qui est arrivé.

7 C'est un peu dans le même principe que la
8 Régie a reconnu, au niveau du coût de capital puis
9 coût de la dette. Quand elle dit, bien, on va
10 mettre le coût de capital et coût de la dette, mais
11 les variations, lorsqu'on rend une décision, les
12 variations du coût de capital et coût de la dette,
13 eux, on va les mettre en exogène. Bien, il y a MGA
14 qui est là. On sait. Voici le MGA qu'on prévoit.
15 Puis s'il y a des variations importantes au-dessus
16 du seuil de matérialité à l'intérieur du MGA, bien
17 oui, pourquoi pas à ce moment-là. Un peu comme ça
18 se peut qu'il y ait des variations du taux de
19 rendement puis du coût de la dette. Mais c'est
20 seulement les variations qu'on sort et non pas le
21 corps.

22 Donc, il est inexact de prétendre que
23 l'ensemble des investissements sont matériels,
24 imprévisibles et/ou hors du contrôle du
25 Transporteur. Il y a... Je suis persuadé qu'il y a

1 une partie du MGA qu'ils sont capables de prévoir.

2 De manière subsidiaire et afin de répondre,
3 c'est pour ça qu'on avait... À l'époque, c'est pour
4 ça qu'on avait suggéré ça. Mais, là, on a revu ça,
5 on a dit, bien, finalement, le facteur Z, de la
6 manière qu'il est défini par la Régie, ou même le
7 facteur Y... Par exemple, on sait qu'il va y
8 avoir... on sait qu'on va se tromper dans le futur
9 avec le MGA. Bon. Si vous savez que vous allez vous
10 tromper, ça correspond aux critères du Y. Si vous
11 ne savez pas que vous allez vous tromper à
12 l'avance, bien, là, ça pourrait être un Z. Mais je
13 veux dire, les variations par rapport à la
14 trajectoire prévue, ça, pourraient être traitées
15 avec une formule plus simple.

16 Donc, c'est pour ça qu'on a ajusté un peu.
17 Je dirais qu'on retire... Le facteur K pourrait
18 être un Z si Hydro-Québec juge qu'il est impossible
19 de prévoir qu'il va y avoir des variations. À ce
20 moment-là, ça répond aux critères du Z. Mais si
21 Hydro-Québec dit, bien, je sais que ça va arriver,
22 mais c'est imprévisible, bien, là, ça serait un Y.
23 Donc c'est un Z ou un Y à ce moment-là. Donc le K,
24 dans la proposition de Brookfield, c'était la
25 formule en bas. On pourrait très bien l'enlever.

1 Puis on a aussi vu dans la décision que vous avez
2 raffiné ces éléments-là, très justement d'ailleurs,
3 en disant que les Y doivent d'abord être enlevés au
4 début pour être remis ensuite à T+1.

5 Donc, ça nous amène aux indicateurs de
6 performance. Je répète. C'est un élément qu'on va
7 observer très attentivement. Le Transporteur doit
8 avoir des pénalités s'il ne rencontre pas les
9 seuils de maintien ou d'amélioration des
10 indicateurs de performance. Et le poids relatif de
11 la clientèle point à point doit être équitable et
12 matériel.

13 Donc, ça, c'est clair qu'il va falloir que
14 ça soit... dépendamment si on en choisit... on a
15 dit qu'on voulait un nombre restreint
16 d'indicateurs. Parfait. Si on en choisit cinq
17 catégories, vingt pour cent (20 %) chaque, bien, il
18 va falloir s'assurer que ce soit matériel, et
19 surtout que ce soit équitable entre les clients
20 point à point et les charges locales. Donc, ça,
21 évidemment, ça va être quelque chose qu'il va
22 falloir observer pour s'assurer que ce mécanisme-là
23 non seulement contrôle les coûts, mais assure que
24 les clients comme Brookfield vont être toujours
25 bien traités.

1 Ce qui m'amène à passer la parole justement
2 à Brookfield pour parler plus en détail des
3 différents indicateurs qu'on avait à proposer dans
4 le cadre de la preuve.

5 M. JULIEN HAN TAI WU :

6 R. Donc, je vais commencer par dire que,
7 malheureusement, nous sommes le seul client point à
8 point, le seul, qui est intervenu dans le dossier.
9 Donc, les indicateurs que nous avons devant nous,
10 c'est... et les éléments que je vais adresser,
11 c'est vraiment des indicateurs et des enjeux qui
12 nous importent en tant que client de point à point.

13 Nous avons constaté qu'il y a trois grands
14 types d'indicateurs de performance, dont la
15 satisfaction de la clientèle, disponibilité et
16 fiabilité. Donc, ce sont les indicateurs : SAIFI,
17 CAIFI, SAIDI, CAIDI. Et le troisième, c'est le taux
18 de pertes de transport.

19 Tout d'abord, le premier type et le
20 deuxième type, nous voyons des enjeux assez
21 similaires dont la transparence et le traitement
22 équitable des tous les clients de point à point.

23 (9 h 37)

24 Donc, je vais parler du premier et du
25 deuxième type ensemble et ensuite je vais traiter

1 du troisième. Mais il faut être clair que ce que
2 nous proposons, ce n'est pas de combiner les
3 indicateurs de performance, tels la satisfaction de
4 la clientèle, avec les indicateurs de disponibilité
5 et de fiabilité. Tout ce qu'on dit c'est que nous
6 voyons des enjeux communs pour un client du service
7 de transport point à point comme Brookfield.

8 Donc, je vais commencer avec la
9 satisfaction de la clientèle. Personnellement,
10 c'est moi qui suis responsable des sondages émis
11 par le Transporteur chaque année pour répondre,
12 justement, à leurs sondages de satisfaction de la
13 clientèle. Et donc, je fais le tour de
14 l'entreprise, justement, parler à mes collègues
15 pour ensuite arriver à une note finale, que nous
16 soumettons ensuite au Transporteur. Et c'est la
17 première fois que nous voyons ce processus.

18 La deuxième fois dans l'année où nous
19 voyons ce processus-là c'est pendant le dossier
20 tarifaire. Donc, en août ou en septembre, le
21 Transporteur dépose son dossier tarifaire et là
22 nous constatons la note sur la satisfaction de la
23 clientèle pour l'ensemble des clients de point à
24 point. Donc, nous le voyons la première fois, nous
25 le voyons une deuxième fois.

1 Mais notre préoccupation c'est une question
2 vraiment de transparence. Évidemment, nous
3 connaissons quelles sont nos préoccupations, nos
4 enjeux, nos problématiques ainsi que la note qu'on
5 a donnée au Transporteur pour... au sujet de la
6 satisfaction de la clientèle. Et nous connaissons
7 évidemment la note globale. Mais nous ne savons pas
8 quelles sont les notes données par les autres
9 clients. Et je pense qu'on a posé cette question-là
10 il y a deux ans, sur le nombre de clients qui ont
11 participé aux sondages, je pense que la réponse
12 c'était quatorze (14).

13 Donc, quand nous faisons une comparaison
14 entre la note que nous avons donnée et la notre
15 globale, il serait bien de voir, d'un point de vue
16 de transparence, les données historiques et les
17 tendances ainsi que les évolutions de ces notes-là.
18 Ça peut être fait de façon anonyme. Par exemple,
19 sur les cinq (5) dernières années, il y a
20 entreprises A, B, C, D, E et l'entreprise A a donné
21 cinq sur dix (5/10) en deux mille dix (2010), dix
22 sur dix (10/10) l'année prochaine, ainsi de suite
23 pour tous les clients de service de point à point.

24 Et ceci nous permettra, en tant que cliente
25 de service de point à point, de constater s'il y a

1 un traitement équitable et juste pour tous les
2 clients. Ce sont des données que le Transporteur
3 possède déjà, ça peut être publié de façon anonyme.
4 Donc, c'est quelque chose que nous proposons.

5 Et le traitement équitable est un enjeu
6 important pour nous, justement pour être assurés
7 que le MRI va venir inciter le Transporteur à
8 améliorer ses gains d'efficacité sans nuire aux
9 intérêts individuels des clients de transport.
10 Donc, l'incitation ne devrait pas être fixée sur la
11 note globale.

12 Ce n'est pas une accusation, parce que tout
13 ce qu'on voit c'est notre note et la note globale,
14 mais pour être sûr qu'il y a un traitement
15 équitable, je pense que cette transparence-là est
16 nécessaire.

17 Je vais aussi adresser le fait qu'il y a
18 plusieurs catégories de clients de transport pour
19 le Transporteur. Il y a, évidemment, la charge
20 locale, de l'autre côté il y a les clients de point
21 à point. Mais, parmi les clients de point à point,
22 il y a Brookfield, il y a HQP, il y a NALCOR, il y
23 a d'autres clients de service de transport. Donc,
24 encore une fois, tout ce que nous voulons c'est
25 d'être assuré qu'il y a une transparence pour

1 garantir que la qualité de service, au niveau de
2 satisfaction de la clientèle, disponibilité, soit
3 assurée pour tous les clients et pour chaque
4 client.

5 Ensuite je vais venir au deuxième type
6 indicateur de performance, dont la disponibilité et
7 fiabilité. Donc, en tant que cliente du
8 Transporteur, nous achetons des services de
9 transport fermes et non fermes pour justement
10 effectuer des arbitrages sur les marchés ensuite...
11 et pour avoir accès au marché québécois et au
12 marché américain. Donc, ça représente un coût
13 significatif pour notre entreprise.

14 Donc, évidemment, nous voulons être assurés
15 que nos investissements et nos coûts soient gérés
16 de façon équitable et transparente et juste. Et,
17 d'ailleurs, c'est pour ça que nous avons mis des
18 indicateurs de performance tels que CAIFI et CAIDI,
19 qui sont normalement des indicateurs de performance
20 pour les entreprises de distribution. Justement, la
21 différence entre SAIFI et CAIFI, c'est le point que
22 j'essaie d'insister, c'est le fait que... CAIFI,
23 c'est l'indice de fréquence moyenne d'interruption
24 par client. C'est important et c'est différent de
25 l'indice de fréquence moyen d'interruption du

1 réseau, de l'ensemble du réseau.

2 (9 h 42)

3 Donc encore une fois, quelle est le niveau
4 de service reçu par chaque client comparé à
5 l'ensemble des clients? C'est un enjeu important
6 pour nous.

7 Et juste pour revenir à mon exemple que
8 j'avais donné au niveau des clients que peut avoir
9 HQT, imaginons que HQT a dix clients de service de
10 transport de point à point et que huit d'entre eux
11 reçoivent un service de transport très excellent.
12 Donc pour une année ils donnent dans leur sondage
13 dix sur dix (10/10). Et... mais pour une raison X
14 il y a deux autres clients qui ont donné un score
15 peut-être moins élevé pour une raison X et qu'ils
16 ont donné cinq sur dix (5/10) à cause d'une raison
17 X. Si on fait la moyenne, il y a huit clients qui
18 ont donné dix sur dix (10/10), deux clients qui ont
19 donné cinq sur dix (5/10). En moyenne, ça fait une
20 moyenne globale de neuf sur dix (9/10), ce qui est
21 une note excellente. Mais juste si tout ce qui est
22 sorti c'est la note globale finale, nous ne voyons
23 pas qu'il y a deux clients qui pourraient être
24 traités de façon non préférée... non équitable. Donc
25 encore une fois c'est pas une accusation, nous

1 n'avons pas les données, mais en parlant du MRI
2 nous voulons être rassurés que les intérêts des
3 clients individuels, tels que Brookfield, soient
4 protégés.

5 Troisièmement, le taux de pertes de
6 transport. Je note que c'est quelque chose qui
7 était... qui fait partie de la preuve de l'expert
8 Lowry. Pas exactement le taux de pertes de
9 transport, mais le coût comme indicateur de
10 performance. Donc dans sa preuve et aussi dans sa
11 présentation de mardi, là, il a bien noté qu'un
12 indicateur de performance de coût peut inclure le
13 taux de pertes de transport. C'est un enjeu que, je
14 sais, nous avons soulevé devant la Régie à
15 plusieurs reprises. Évidemment, c'est parce que ça
16 représente un coût significatif pour nous.

17 Et je note aussi que la décision de la
18 Régie D-2017-022... 21, donc la Phase 1 du
19 tarifaire de deux mille dix-sept (2017), la Régie a
20 ordonné le Transporteur de déposer une étude
21 expliquant et quantifiant les facteurs influençant
22 le taux de pertes actuelle du réseau de transport.
23 Donc évidemment, c'est un enjeu important pour nous
24 et nous voulons comprendre est-ce que ça aura un
25 impact sur le mécanisme de réglementation

1 incitatif.

2 Et évidemment, puisque c'est un coût pour
3 nous, si ça n'entre pas dans l'équation
4 paramétrique ça doit... nous pensons que comme
5 l'avis de l'expert Lowry, ça peut entrer dans
6 les... parmi les indicateurs de performance.

7 Donc voilà les trois types d'indicateurs de
8 performance que nous proposons en tant que client
9 de transport de point à point. Et ayant pris
10 connaissance de la décision de la Régie sur le
11 Distributeur, nous voyons que ce que nous
12 proposons, au moins le type 1 et 2, dont la
13 satisfaction de la clientèle et la disponibilité et
14 la fiabilité des services sont déjà encadrés dans
15 cette décision-là. Ce qui reste c'est la question
16 du coût. Est-ce que le coût peut être inclus comme
17 un indicateur de performance? Et à notre avis, la
18 réponse c'est oui.

19 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

20 R. Merci, Julien. Donc on... notre présentation tire à
21 sa fin, il reste deux... deux planches. Sur la
22 procédure d'application du MRI je vous avais
23 mentionné qu'on n'aura beaucoup de débat là-dessus,
24 donc vous voyez que c'est en italique, donc c'est
25 principalement reprendre les décisions qui ont

1 éclairci beaucoup de ces éléments-là.

2 Favorable au traitement réglementaire en
3 deux étapes décidé par la Régie, examen annuel et
4 examen administratif du rapport annuel. Même si
5 c'était pas exactement la preuve qu'on avait, je
6 pense qu'on se rallie très facilement à cette... à
7 ces principes.

8 Examen annuel d'un dossier tarifaire, bon,
9 faire autoriser les éléments de coûts de service
10 traités en facteurs Y et Z. Vous comprenez qu'on
11 oublie les autres lettres, là, pour le moment, s'il
12 y a lieu donc... Et traiter des questions liées à
13 la commercialisation et aux Tarifs et conditions
14 aussi, donc oui, un processus allégé, mais il ne
15 faut pas oublier qu'il faut quand même fixer les
16 Tarifs et les conditions.

17 Bon, c'est pas à chaque année dans les
18 causes tarifaires qu'il y a des enjeux sur la
19 fonctionnalisation des coûts, mais bon production,
20 transport, distribution. Des fois il peut y avoir
21 des enjeux qui sont importants. Et l'allocation des
22 coûts ici, même s'il y a des méthodes d'allocation
23 qu'on ne fait pas à chaque année non plus, bien ça
24 peut... ça pourrait aussi faire partie des débats
25 qui ne sont pas réglés par un MRI aucunement.

1 (9 h 47)

2 Et bon, le processus de consultation dans
3 une phase administrative, on n'a pas de problème
4 avec ça non plus au niveau du rapport annuel. Donc
5 en conclusion, dans le contexte actuel, dans le
6 contexte de la décision de deux mille quatorze
7 (2014) qui dit que des écarts rendements n'est pas
8 un MRI, bon, que ce n'est pas... On considère qu'un
9 type hybride non plus ça n'en est pas un, donc ce
10 qu'on propose c'est plus une formule paramétrique
11 basée sur l'indexation de revenus plafond utilisée
12 à son plein potentiel, c'est-à-dire inclure les
13 CAPEX; aucun recours automatique à la méthode coûts
14 de services, ce n'est pas automatique d'utiliser le
15 coût de services, ça doit remplir certains
16 critères, sauf la première année évidemment, donc
17 compte tenu de la décision de la Régie dans le
18 Distributeur, bien, il va quand même il y avoir un
19 premier élément de coûts de services pour faire un
20 « rebasing » si on veut.

21 Incitatif à la performance et réduction des
22 coûts pour l'ensemble des revenus requis autant
23 OPEX que CAPEX sont assujettis au MRI. Amélioration
24 de la qualité de service via établissements de
25 seuils d'indicateurs avec une pondération adéquate

1 selon les types de clients. On ne se prononce pas
2 sur est-ce que ça devrait être cinquante, cinquante
3 (50-50) là, mais c'est sûr qu'il va falloir une
4 pondération adéquate qui va donner une matérialité.
5 Donc, le principe c'est qu'il faut que ça donne une
6 matérialité dans les catégories de clients.

7 EBM est d'accord avec le traitement
8 réglementaire décidé par la Régie. On pense que ce
9 qu'on propose, EBM, c'est en lien avec l'article
10 48.1. Le MRI proposé n'est pas un véritable MRI
11 dans le sens qu'il y a seulement vingt pour cent
12 (20 %), on est rendu à vingt pour cent (20 %),
13 vraiment, qui est vraiment appliqué, qui n'est pas
14 soumis à une forme de coûts de services.

15 Et finalement, la justification des
16 facteurs Y et Z qu'on a vu dans la décision de la
17 Régie fait en sorte que la proposition de la Régie
18 d'avoir un facteur K n'est plus nécessaire pour
19 Brookfield à ce moment-là. Merci.

20 Me NICOLAS DUBÉ :

21 Je vous remercie monsieur Audette, merci monsieur
22 Wu. J'aurais deux questions au témoin.

23 Q. [7] Donc, Monsieur Audette, je vous réfère à la
24 présentation donnée par Concentric, c'est la pièce
25 C-0137-HQTD, à la page... la planche 5. Avez-vous

1 une copie devant vous?

2 R. Oui.

3 Q. [8] Donc, on voit à cette planche-là que l'expert
4 Concentric fait une comparaison entre les CAPEX du
5 Transporteur et ceux du Distributeur, donc au
6 premier boulet, dans la colonne de droite, si on
7 inclut la dépréciation, l'amortissement, le
8 rendement sur la base de tarification et les taxes
9 on arrive à soixante-dix-huit virgule quatre pour
10 cent (78,4 %) des revenus requis du Transporteur,
11 au boulet suivant, on peut lire :

12 This is in sharp contrast to HQD,
13 where 11 % of its revenue requirement
14 is capital related.

15 Avez-vous des commentaires à faire par rapport au
16 second boulet que je viens de vous lire?

17 R. Je les ai fait un petit peu pendant la
18 présentation, mais je peux le répéter de manière
19 plus précise. C'est, bien, en fait quand on regarde
20 vraiment la dernière décision, puis le revenu
21 requis du Distributeur, bien, il faut être
22 transparent et honnête, il faut enlever l'élément
23 de six millions (6 M) qui est finalement,
24 carrément, pas un facteur Y ou un exogène, mais qui
25 est carrément en dehors du calcul de la formule et

1 aussi les coûts de transport. Donc, on arrive plus
2 à quelque chose comme trois virgule un (3,1), trois
3 virgule deux (3,2), dépendamment si on prend ce qui
4 est la demande ou si on prend la décision. Les
5 amortissements, c'est neuf cent vingt-sept millions
6 (927 M), les taxes c'est cent deux millions
7 (102 M), puis le rendement, c'est sept cent
8 cinquante millions (750 M), sept cent quarante-huit
9 virgule un (748,1) là. Donc, ça veut dire que quand
10 on fait le calcul plus comparable, on est plus
11 autour de, tu sais, un tiers, un tiers des charges
12 nettes d'exploitations OPEX, puis deux tiers CAPEX.
13 Bon, on peut nuancer un peu, on est, donc, entre
14 soixante (60) et soixante-six pour cent (66 %)
15 qu'on est. Donc, C'est plus soixante (60) à
16 soixante-six pour cent (66 %), dépendamment de ce
17 qu'on considère comme étant des CAPEX qui rentrent
18 dans le calcul du soixante-dix-huit (78). Donc, je
19 vous dirais qu'un ordre de grandeur, le minimum ça
20 serait soixante pour cent (60 %), puis le maximum
21 soixante-six pour cent (66 %). Ça fait qu'on est
22 plus proche, on n'est pas à onze pour cent (11 %)
23 là, il faut juste relativiser les choses.

24 Q. [9] À la première journée d'audience et hier
25 également, il y a eu beaucoup de discussions sur la

1 volatilité et l'imprévisibilité des CAPEX. Il y a
2 eu de la preuve qui a été administrée par rapport à
3 la volatilité, imprévisibilité ou non des CAPEX
4 comme étant un motif justifiant leur exclusion de
5 la formule I - X. Avez-vous des commentaires à cet
6 égard là?

7 (h 52)

8 R. Oui. Bien, j'ai écouté attentivement tous les
9 arguments, puis ce matin j'ai juste préparé, j'ai
10 pris mon classeur Excel, puis juste essayer de
11 démontrer un point. En fait, la variabilité pour
12 HQT pourrait être un allié et on pas un ennemi. Ce
13 que j'ai fait, c'est que j'ai simplement pris,
14 généré des normes aléatoires, dans Excel, on peut
15 générer des normes aléatoires, donc ici, c'est
16 entre cinquante (50) et soixante-cinq (65), donc ça
17 fait quand même une bonne variation entre cinquante
18 (50) et soixante-cinq (65). Et puis donc, par
19 exemple, si on a quatre colonnes de coûts. On a la
20 colonne des coûts 1, la colonne des coûts 2, la
21 colonne des coûts 3, la colonne des coûts 4. Et
22 puis là, qu'on... dans chacune des colonnes, c'est
23 la même variabilité de quinze points, entre
24 cinquante (50) et soixante-cinq (65) qui est
25 possible, ça, c'est généré aléatoirement. Ce n'est

1 pas moi qui ai mis ces chiffres-là, là, c'est Excel
2 qui les a sortis, ça fait que j'ai... ça fait que
3 là, ce qu'on voit, c'est que oui, quand on prend
4 les coûts séparément, coût 1, coût 2, coût 3 et
5 coût 4, on voit cinquante-deux (52) la première
6 année, admettons, l'année coût de service,
7 soixante-cinq (65), oh, ça augmente, après ça,
8 soixante-quatre (64), cinquante et un (51). Et
9 c'est sûr que là, on dit woh! Vingt-cinq pour cent
10 (25 %), moins deux, moins vingt (20), dix pour cent
11 (10 %). Ça fait que quand on prend les coûts... une
12 ligne, si je prends la décision de la Régie dans le
13 Distributeur, c'est ligne par ligne, si on prend
14 une ligne, ici, c'est une colonne, là, bien on voit
15 que c'est vingt... il y a des variations. La
16 colonne des coûts 1 qui va de vingt-cinq (25) moins
17 deux moins vingt (20) moins dix (10). On prend la
18 colonne de coûts 2 même chose, les mêmes
19 paramètres, moins sept, quatre, moins deux. Les
20 coûts 3, moins treize (13), treize (13)... Donc on
21 voit ces éléments-là puis là, on calcule la
22 moyenne. La moyenne, cinquante-huit (58),
23 cinquante-trois (53), cinquante (50). Ça fait qu'on
24 voit que si c'est imprévisible, bien par
25 définition, ça veut dire oups, je ne suis pas tout

1 à fait capable de le prévoir, mais je sais que ça
2 va tourner autour de la moyenne, à peu près. Puis
3 là, je calcule l'écart type puis vous voyez que
4 dépendamment les cinq années, les normes aléatoires
5 qui se sont générées dans le paramètres, bien ça
6 donne un écart type de sept, de deux, de quatre, de
7 six ou de six.

8 Évidemment, si je fais la proportion de
9 l'écart type sur la moyenne, bien là, je vais voir
10 jusqu'à quel point dans ces cinq années là, j'ai eu
11 beaucoup de variabilité. Puis là, je vais dire bien
12 oui, regarde, le coût 1, j'ai eu onze pour cent
13 (11 %), le coût 2, ça n'a pas trop varié, trois
14 pour cent (3 %). Sept pour cent (7 %), juste
15 l'écart type.

16 Et quand on fait la somme des variables,
17 plus on a de variables, plus on a d'éléments,
18 finalement, sous la formule, plus on a de chances
19 de limiter la variance. C'est un principe
20 statistique, puis si vous faites des
21 investissements à la bourse, je suis certain qu'il
22 y en a peut-être qui l'appliquent. Bien là, je ne
23 vais pas mettre tous mes argents dans le même...
24 Donc, je voulais juste faire ce point-là, dire...
25 ça peut protéger autant les clients qu'HQT. On

1 dirait qu'on voit ça comme un ennemi le fait que...
2 puis plus qu'on va sortir d'éléments, plus qu'il va
3 rester très peu de lignes, plus qu'on va voir les
4 problèmes. Donc ce qu'on voit ici, c'est que quand
5 on fait la somme de la variation, ça, c'est juste
6 d'une année à l'autre, quatre pour cent (4 %),
7 quatre pour cent (4 %), puis là, je me suis dit
8 oui, peut-être que j'ai été chanceux quand j'ai
9 pesé sur le bouton aléatoire, ça fait que j'en ai
10 fait un autre rapidement, puis regardez, ça donne
11 la même chose.

12 Donc, on pourrait s'amuser à faire ce genre
13 de simulation-là longtemps, ça veut dire que la
14 variabilité pourrait être mieux contrôlée si on ne
15 met pas trop d'exclusions, en fait. Donc, plus que
16 tu fais la somme, c'est le principe de base que je
17 pense qu'il faut juste reconnaître, puis je pense
18 que ça peut être un... au contraire, plus qu'on va
19 mettre d'éléments, plus que ça pourrait créer
20 d'avantages. Autant pour les clients, s'assurer
21 qu'on va bien le paramétrer, finalement, parce que
22 sinon, on a plus de chances de faire d'erreurs.
23 C'est tout.

24 Q. [10] Je vous remercie, donc ça clôt la présentation
25 d'EBM.

1 R. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors nous allons maintenant aborder le contre-
4 interrogatoire. Maître Turmel?

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

6 Q. [11] Bonjour Madame la Présidente, bonjour aux
7 Régisseurs, quelques brèves questions pour le Panel
8 de Brookfield, destinée peut-être à monsieur Wu, je
9 ne le sais pas, à la page 16 dans votre
10 présentation PowerPoint, pour bien comprendre, 16,
11 c'est ça, vous dites, sous la rubrique indicateur
12 de performance, le premier point, et je cite,

13 Le Transporteur doit avoir des
14 pénalités s'il ne rencontre pas des
15 seuils de maintien ou d'amélioration
16 d'IP.

17 Des indicateurs de performance. Peut-être expliquer
18 un peu qu'est-ce que vous voulez dire par là, des
19 pénalités, premièrement, est-ce que ça vise à la
20 fois l'ensemble des clients, donc, point à point,
21 c'est-à-dire des pénalités à l'égard d'HQT, mais...
22 alors, je veux bien comprendre, là, l'étendue de
23 votre recommandation. Ou peut-être monsieur
24 Audette.

25

1 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

2 R. Oui, je vais répondre. Bien en fait, c'est...
3 habituellement, bon, vous connaissez peut-être les
4 mécanismes que la Régie a déjà un peu d'expérience
5 avec, celui de Gaz Métro, et que si jamais il y a
6 des trop perçus, bien tu sais, la part qui revient
7 au Transporteur, bien au lieu d'avoir cent pour
8 cent (100 %) de sa part qui revient, s'il y a eu
9 des indicateurs qui n'ont pas été rencontrés, bien
10 il est pénalisé. Donc là, ce qu'on dirait, c'est
11 par exemple, il faudrait que dans les deux
12 catégories de client, si je comprends bien le sens
13 de votre question, bien il faudrait, s'il rencontre
14 la satisfaction de la clientèle chez les point à
15 point mais pas chez les charges locales ou vice-
16 versa, bien ce serait peut-être une pondération
17 cinquante, cinquante (50/50), là. Donc, je ne pense
18 pas que sera au désavantage des autres clients que
19 point à point parce qu'en fait, c'est s'assurer
20 qu'HQT ne va pas... va être équitable envers les
21 deux catégories de clients.

22 (9 h 57)

23 Q. [12] O.K. Mais, ça suscite une autre question. Vous
24 dites « des pénalités », mais c'est plus d'être,
25 entre guillemets, d'être « pénalisé », d'être

1 « impacté » quant à son non-respect dans l'analyse
2 globale de la rencontre des indicateurs de
3 performance et donc d'être moins, comment dire, là,
4 parce que je cherche... Parce que le terme
5 « pénalité », c'est imposer une pénalité. Ça a un
6 sens, là, souvent qu'on... c'est pas une pénalité
7 comme on dit « ah! Il va y avoir une sanction de
8 cent dollars (100 \$) d'amende », c'est un exemple
9 que je donne là. C'est plus de prendre... c'est
10 d'être... la non-rencontre, c'est d'être pénalisé
11 et HQT serait pénalisé dans... J'essaie de
12 comprendre jusqu'où vous allez avec ça.

13 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

14 R. Si HQT a droit, après la décision, à une part du
15 trop-perçu, elle a droit à ces trop-perçus-là...

16 Q. [13] Oui.

17 R. ... bien tu dis, bien on va la pénaliser en lui
18 amputant sa part qu'elle a droit. Et pourquoi on a
19 utilisé « pénalité »? C'est parce qu'on dit, bien
20 on pourrait dire, O.K., il va être amputé d'une
21 part du trop-perçu. Mais, qu'est-ce qui arrive si
22 le MAPR est asymétrique? Là on n'est pas encore
23 rendu là, mais qu'est-ce qui arrive si finalement
24 c'est un manque à gagner puis que les indicateurs
25 ne sont pas rencontrés? Là ce serait peut-être une

1 forme de pénalité.

2 Q. [14] O.K. Ou une forme de redressement d'une
3 manière ou l'autre, là.

4 R. Je vais laisser mes avocats faire le débat sur les
5 choix des mots. Oui.

6 Q. [15] Merci. Puis j'avais une question pour monsieur
7 Wu. Bien, j'ai posé la question à votre procureur
8 tout à l'heure. Vous êtes employé ou consultant
9 pour Brookfield?

10 M. JULIEN HAN TAI WU :

11 R. Employé.

12 Q. [16] O.K. Parce que je regardais l'adresse
13 courriel, je me demandais si vous étiez chez
14 Brookfield ou à McGill, mais...

15 R. Non. Brookfield à temps plein.

16 Q. [17] Ah! D'accord. Parfait. Merci. Ça termine mes
17 questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Thibault-Bédard.

20 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

21 Pas de question.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Neuman n'est pas là. Maître Fréchette.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Me permettez-vous de vous demander, pour faire le

1 point avec l'équipe, quelques minutes, cinq, dix
2 (10) minutes, pour faire le point pour voir si...
3 pour recouper nos idées pour voir si on aura des
4 questions?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 D'accord. Alors...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je vous remercie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... cinq minutes.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

14 Merci pour cette pause.

15 Q. [18] Je vous demanderais de prendre la page 7, s'il
16 vous plaît, de votre présentation. J'ai un petit
17 blanc, j'ai oublié votre nom, Mon Cher. Monsieur
18 Audette?

19 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

20 Oui. Audette.

21 Q. [19] Audette. Excusez-moi.

22 R. Audette.

23 Q. [20] Audette, comme Fréchette. Alors, page 7, vous
24 parlez du seuil de matérialité, c'est un sujet que
25 vous abordez. Est-ce que vous connaissez le seuil

1 actuel appliqué pour HQT pour les éléments
2 spécifiques?

3 R. Non.

4 Q. [21] Est-ce que vous savez sur quelle base il a été
5 déterminé par exemple?

6 R. Non.

7 (10 h 13)

8 Q. [22] Je vous remercie. Je vous amènerais maintenant
9 à la page 12, s'il vous plaît. J'aimerais
10 comprendre comment vous avez déterminé, là, les
11 pénalités puis l'écart sur... Vous me corrigerez si
12 j'ai tort et par la suite, bon, on pourra... la
13 question sera peut-être plus précise. Alors, le
14 cinq pour cent (5 %) que vous avez calculé au
15 deuxième tiret... Vous me corrigerez si j'ai tort,
16 puis par la suite, bon, la question sera peut-être
17 plus précise. Alors, le cinq pour cent (5 %) que
18 vous avez calculé, là, au deuxième tiret, vous
19 l'avez appliqué sur le chiffre de sept cent
20 cinquante millions (750 M\$) qui correspond pour
21 avoir le chiffre de trente-sept virgule cinq
22 millions (37,5 M\$) de trop-perçu, donc vous l'avez
23 appliqué seulement sur le chiffre sept cent
24 cinquante millions (750 M\$) qui correspond aux
25 charges nettes d'exploitation, c'est exact?

1 R. Exact.

2 Q. [23] Pourriez-vous m'expliquer pour quelle raison
3 vous ne l'avez pas appliqué sur l'enveloppe
4 globale? C'est-à-dire pourquoi vous ne l'avez pas
5 appliqué sur l'ensemble du revenu requis? Pourquoi
6 vous n'avez pas fait ce calcul-là à partir de
7 l'ensemble de l'enveloppe, c'est-à-dire les revenus
8 requis globaux qui sont de trois milliards trois
9 cents millions (3,3 G\$) dans votre équation?

10 R. Parce que la proposition du Transporteur, c'est que
11 l'incitatif porte seulement sur les dépenses
12 d'exploitation. Donc, le sept cent cinquante
13 millions (750 M\$), tu sais, s'il y a un incitatif,
14 ce serait là-dessus. D'ailleurs, il y a une erreur
15 parce que si c'est cinquante pour cent (50 %) du
16 trop-perçu, il faudrait couper ce montant-là par
17 deux. Donc, ce serait encore plus bas si je
18 l'applique seulement sur les dépenses
19 d'exploitation. Parce qu'il faudrait prendre que la
20 part du Transporteur, c'est cinquante pour cent
21 (50 %) de ce montant-là. Mais, oui, parce que
22 l'incitatif, si c'est ça qui contrôle, ce serait
23 simplement là-dessus, sinon ce serait des gains ou
24 des erreurs de prévision sur les OPEX qui
25 contribueraient. Donc, c'était pour isoler vraiment

1 l'aspect incitatif de la composante qui s'applique.

2 Q. [24] Mais vous me corrigerez si j'ai tort, Monsieur
3 Audette. Mais la proposition de Brookfield, elle,
4 c'est d'avoir un I-X qui embrasse tout le revenu
5 requis, c'est-à-dire les CAPEX, les OPEX, et
6 caetera, qui arrive à un taux similaire à ce que
7 monsieur Raymond propose pour l'AHQ, c'est-à-dire à
8 peu près quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %).
9 Alors, dans ces circonstances-là pourquoi pas
10 utiliser l'enveloppe globale du revenu requis pour
11 considérer votre facteur de point cinq pour cent
12 (,5 %) ?

13 R. On pourrait. Ici, c'est une critique du MRI
14 proposée par le Transporteur. Donc, si on le
15 fait... En fait, on peut grosso modo multiplier par
16 trois et diviser par deux, parce que vous
17 mentionnez l'erreur que j'avais faite tout à
18 l'heure. Donc, ça serait plus zéro virgule deux
19 fois trois, puis on divise par deux. Parce que le
20 trente-sept (37 M\$) de trop-perçu, je présume que
21 ça ne serait pas la part que HQT aurait droit. Elle
22 aurait droit à la moitié seulement de cet élément-
23 là. Donc, ça veut dire qu'il faudrait multiplier
24 par trois. Donc, on serait plus autour de zéro
25 virgule quatre, zéro virgule six.

- 1 Q. [25] Mais, bon, vous faites déjà un redressement.
2 Mais dans la mesure où on l'appliquait, même si
3 vous l'appliquez, de toute façon, ce que vous me
4 dites, finalement, c'est que le trente-sept virgule
5 cinq (37,5 M\$), c'était soixante-dix millions
6 (70 M\$) l'écart, si je vous suis, c'était ça que
7 vous voulez me dire? C'est-à-dire que, ça, c'était
8 la portion partageable seulement à l'égard du
9 Transporteur? Est-ce que c'est ça?
- 10 R. Non, c'est ça, en fait l'erreur que j'ai faite,
11 puis je m'en suis rendu compte en le présentant
12 tout à l'heure, c'est que, là, j'ai dit, s'il y a
13 cinq pour cent (5 %), il y a trente-sept millions
14 (37 M\$) de trop-perçu. Mais si on prend pour acquis
15 que c'est seulement cinquante pour cent (50 %)...
- 16 Q. [26] Donc, ça, c'est la portion partageable, c'est
17 ce que vous...
- 18 R. C'est ça. Évidemment, comme on arrive à trente-sept
19 millions (37 M\$), ça pourrait être le fait que, au
20 lieu d'une variation de cinq pour cent (5 %), c'est
21 une variation de deux pour cent (2 %). C'était
22 vraiment à titre illustratif que j'ai fait ça ici,
23 pour montrer que, nous, le point qu'on veut faire
24 ici, c'est de dire, à la fin, là, les pénalités, il
25 va falloir qu'elles soient plus que zéro virgule

1 deux pour cent (0,2 %). Il va falloir qu'elles
2 soient matérielles.

3 Q. [27] Si on suit puis on oublie l'élément, parce
4 que, moi, je ne savais pas que vous aviez fait une
5 erreur dans votre calcul.

6 R. Je m'en excuse.

7 Q. [28] Mais, bon, si on continue pour le plaisir de
8 l'exercice, là, pour que je vous saisisse bien. Si
9 on l'appliquait - vous me corrigerez si j'ai tort -
10 si j'appliquais votre formule que vous avez
11 développée pour les pénalités, si je l'appliquais
12 sur le revenu requis et puis que j'appliquais
13 également le poids de vingt pour cent (20 %) que
14 vous avez identifié, moi, j'arrive plutôt à trente-
15 trois millions (33 M\$). Et puis si j'applique ce
16 trente-trois millions (33 M\$) là sur l'ensemble du
17 revenu requis, on parle d'un écart de un pour cent
18 (1 %). Dans un cas comme celui-là, est-ce que vous
19 considérez que ce serait un élément qui serait
20 quand même assez matériel au niveau de l'écart?

21 R. Oui. Parce que, justement, dans le Distributeur,
22 c'était quinze millions (15 M\$). Donc, ce serait
23 supérieur à ça. Ça serait matériel.

24 Q. [29] C'est bien. Un instant. Juste une dernière,
25 une question de compréhension, Monsieur Audette.

1 Donc, vous aviez isolé, vous avez fait votre calcul
2 seulement sur les charges nettes d'exploitation.
3 Mais pour comprendre. S'il y avait, par exemple, un
4 trop-perçu sur la deuxième portion de l'équation,
5 donc le différentiel entre les charges nettes
6 d'exploitation sur le revenu requis ou le revenu
7 requis résiduel, par exemple, est-ce que celui-là
8 serait conservé entièrement par le Transporteur,
9 puis lui serait partagé selon les modalités qui
10 seraient en place à ce moment-là?

11 R. On ne peut pas présumer de comment va fonctionner
12 le MTER et non pas MAPR. On ne peut pas résumer
13 comment fonctionne MTER mais, bon, il pourrait être
14 appliqué sur l'ensemble. À ce moment-là, s'il est
15 appliqué pour l'ensemble, ça revient à un coût de
16 service avec un MTER, puis on a mentionné au début
17 que... bien, c'est la décision de la Régie, bien,
18 seulement un MTER ce n'est pas un MRI. Donc, on est
19 en coûts de service, on a un mécanisme de
20 traitement des écarts de rendement sur quatre-
21 vingts pour cent (80 %) mais ce n'est pas... ce
22 n'est pas un MRI, en réalité.

23 Q. [30] Mais j'essaie de... puis ça va être ma
24 dernière question. Excusez, moi, je suis simplement
25 avocat, là. Mais sur le... vous avez calculé votre

1 écart sur les charges nettes d'exploitation puis ma
2 question c'est sur le revenu requis résiduel, donc
3 la différence entre les deux. S'il y avait des
4 écarts qui seraient manifestés, est-ce qu'ils
5 seraient appliqués directement dans la formule
6 selon le partage qui est déterminé, sans pénalité
7 ou quoi que ce soit? S'il y avait des écarts de
8 mises en service, par exemple, des éléments de
9 cette nature-là.

10 R. J'ai de la difficulté à saisir votre question.

11 Donc, la partie qui serait traitée en coûts de
12 service, dans votre proposition?

13 Q. [31] Bien, là c'est vous... ça c'est votre chiffre
14 puis, vous, votre proposition, c'est d'englober
15 tout. Alors, c'est de couvrir, par la formule I-X,
16 tout. Ce que je vous demande c'est, vous, vous avez
17 fait votre calcul à partir de la portion charges
18 nettes d'exploitation. Si, pour le revenu requis
19 résiduel dans le cadre du mécanisme de partage qui
20 serait à mettre en place, est-ce que votre
21 recommandation c'est de faire en sorte que ces
22 aspects-là, s'il y a des écarts qui sont constatés,
23 qu'ils soient partagés selon le mécanisme en place?

24 R. Bien, si...

25 Q. [32] Donc pas visés par une pénalité quelconque.

1 R. Bien, notre recommandation c'est que, comme vous
2 dites, plus que quatre-vingt-dix pour cent
3 (90 %) ... si on met les OPEX et CAPEX qui seraient
4 soumis à la formule, évidemment, là, forcément,
5 l'ensemble des écarts de rendement serait à
6 partager à ce moment-là. Donc, ça veut dire que,
7 oui, le chiffre serait probablement multiplié par
8 trois (3), donc ça serait... peut-être par quatre
9 (4), là, si on regarde sept cent cinquante millions
10 (750 M), la proportion sept cent cinquante millions
11 (750 M) pour trois virgule deux (3,2), donc ça veut
12 dire que si on va... on est généreux, on va aller à
13 zéro virgule huit pour cent (0,8 %), mais je dois
14 diminuer ça de deux (2) parce que j'ai fait une
15 erreur, parce que c'est... vous allez seulement
16 avoir cinquante pour cent (50 %) des trop perçus
17 que vous avez le droit d'avoir.

18 Donc, oui, ça serait plus élevé que le
19 calcul qui a été fait là si on l'appliquait sur
20 l'ensemble mais on serait encore en bas d'un pour
21 cent (1 %).

22 Q. [33] Donc, là ce que je viens... vous me corrigerez
23 si j'ai tort, là. Mais ce que je viens de
24 comprendre donc, c'est que finalement le MTER ou la
25 vision que vous avez du « earning sharing

1 mechanism », qui va se retrouver dans le I-X ou
2 dans le périmètre de la proposition, c'est que
3 donc, ce... il devrait s'appliquer à tout. Donc, il
4 devrait couvrir tous les écarts. Parce que les
5 sources d'écarts pourront être... provenir des...
6 parce que, si on se fie au passé, là, d'efficacités
7 réalisées par l'utilité, peuvent venir d'écarts
8 prévisionnels, peuvent venir de toute source.

9 Alors, ce que vous mentionnez c'est... Est-
10 ce que vous soutenez votre proposition là, donc
11 c'est-à-dire que s'il y a une pénalité, ça doit
12 s'appliquer seulement sur des aspects ou... les
13 charges nettes d'exploitation ou si vous préconisez
14 l'application d'un mécanisme qui va embrasser
15 toute, entre guillemets, la tarte, si je peux
16 m'exprimer comme ça, et qui donc serait... serait
17 d'application globale pour toutes sortes ou tout
18 type d'écart, qu'il soit d'efficacité, prévisionnel
19 ou autres?

20 R. Si on reconnaît qu'il y a un facteur... des
21 facteurs Y ou Z puis qu'il y a des écarts... c'est
22 pour ça que, dans la décision de la Régie, on fait
23 toujours moins Y, moins Z avant de calculer le
24 revenu requis. Donc, s'il y a des écarts qui sont
25 jugés qu'ils doivent être sortis de la formule, on

1 va les sortir. Donc, forcément, le MTER va... va
2 être seulement sous la partie soumise à la formule.
3 Parce que, quand tu calcules le revenu requis, il
4 faut faire moins Y, moins Z, formule plus Y, plus
5 Z. Donc, c'est sûr que ça va... ça ne sera pas
6 pareil.

7 Q. [34] C'est bien. Je vous remercie, Monsieur
8 Audette.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Il y aura des questions de la Régie?

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Oui, je ne peux pas m'en empêcher.

13 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

14 Me LISE DUQUETTE :

15 Q. [35] Alors, sur cette dernière ligne de questions,
16 je veux juste être sûre de bien comprendre. Est-ce
17 que c'est votre proposition que la portion...
18 excusez-moi, je vais... la portion du trop perçu
19 partageable devrait être en lien avec la portion
20 des coûts dans la formule d'indexation?

21 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

22 R. Sous réserve que ce n'est pas traité en exogène ou
23 en exclusion, oui. Bien, si on considère que la
24 formule est là pour essayer de donner des
25 incitatifs, bien, il faut que tout ce qui va être

1 sous la formule soit capable de générer des...
2 Évidemment, notre proposition, Brookfield, c'est
3 qu'il n'y a pas de coût de service. Le concept de
4 coût de service n'existe pas, il y a plus des Y ou
5 des Z.

6 Q. [36] Hum, hum.

7 R. Donc tout ce qui est sauf Y, Z, oui.

8 Q. [37] Puis je... je ne suis qu'une avocate aussi
9 alors les chiffres pardonnez-moi, là, je vais y
10 aller avec des gros chiffres, des chiffres ronds.
11 Moi aussi j'aime ça les chiffres ronds, c'est plus
12 facile pour moi. Alors prenons cent millions (100
13 M\$) de trop-perçus.

14 R. Hum, hum.

15 Q. [38] J'ai un... je vais reprendre votre exemple ici,
16 vingt pour cent (20 %) qui est dans la formule
17 d'indexation et quatre-vingt pour cent (80 %) qui
18 se retrouve en Y, Z. Est-ce que vous me dites...

19 R. Oui.

20 Q. [39] Parce que là c'est la pro... un chiffre rond,
21 là, des vingt-trois pour cent (23 %), moi, je ne
22 calcule pas ça vite. Alors vingt pour cent (20 %)
23 ça se calcule bien. Est-ce que vous me dites qu'il
24 y a un vingt pour cent (20 %) du cent millions
25 (100 M\$), donc vingt millions (20 M\$) qui est

- 1 partageable? Et là, on partage ça selon la formule
2 MTÉR, donc du vingt millions (20 M\$) partageable il
3 y a cinquante pour cent (50 %) qui s'en va au
4 Transporteur, donc dix millions (10 M\$) au
5 Transporteur, dix millions (10 M\$) aux
6 consommateurs. Puis l'autre quatre vingt millions
7 (80 M\$) va aux consommateurs? Je veux juste voir,
8 là, j'essaye de... j'essaye de comprendre votre
9 conversation, là.
- 10 R. Non, non. Oui. C'est... si... si c'est traité en
11 facteurs exogènes ou d'exclusion...
- 12 Q. [40] Ça, c'est correct.
- 13 R. ... ça veut dire que les variations, si jamais il y
14 a une erreur à la hausse ou à la baisse, oups. Ça
15 fait que forcément ils vont être enlevés, tu sais.
- 16 Q. [41] Enlevés d'où?
- 17 R. Enlevés de l'année suivante.
- 18 Q. [42] O.K. Oui.
- 19 R. C'est ça, c'est qu'ils l'enlèvent l'année suivante.
- 20 Q. [43] Mais le partage se fait pareil sur ces sommes-
21 là. S'il y a un surplus qui est lié à des erreurs
22 de projection dans un Y, par exemple, et que ça
23 génère un surplus de dix millions (10 M\$), chiffre
24 rond, ça aussi c'est partageable.
- 25 R. Bien ça dépend si on le rembourse tout de suite ou,

1 si vous tenez compte de la prochaine cause
2 tarifaire, que là vous dites : bien je vais en
3 tenir compte dans les facteurs...

4 Q. [44] Dans la prochaine tarifaire, je vais réduire.
5 Je vois que les coûts étaient trop élevés, je vais
6 réduire le... je vais prendre... je vais prendre le
7 Distributeur, je vais prendre les coûts
8 d'approvisionnements qui sont en Y, bien si on
9 s'aperçoit qu'il y a un dix millions (10 M\$) de
10 trop récurrent on pourrait l'année d'après dans le
11 Y dire : on vous accorde dix millions (10 M\$) de
12 moins.

13 R. Oui.

14 Q. [45] Mais l'année dans laquelle le dix millions
15 (10 M\$) de trop a été... de trop-perçus,
16 techniquement dans le MTÉR, ma compréhension du
17 MTÉR en ce moment, il est partageable. Ça, vous
18 seriez d'accord à ce que ce soit partageable.

19 R. Oui.

20 Q. [46] O.K. Même si c'est un Y ou un Z.

21 R. Oui. Ça, c'est... mais on pourrait être sur la
22 cause tar... ou dire : bien... mais il n'y a pas de
23 dossier de fermeture, là, mais bon, oui. Au niveau
24 du principe, oui, je serais d'accord.

25 Q. [47] Est-ce que... pour vos termes de - puis là je

1 voulais revenir sur la pénalité, là, la notion de
2 pénalité - donc est-ce que c'est votre proposition
3 qu'il y a une certaine partie du MTÉR ou du trop-
4 perçu, je vais dire ça comme ça, il y a une
5 certaine partie du trop-perçu qui ne pourrait pas
6 être partagée par le Transporteur parce qu'il ne
7 serait pas inclus dans sa formule d'indexation?

8 R. Non, c'est pas notre proposition.

9 Q. [48] O.K. Excusez-moi, votre présentation a suscité
10 quelques questions. J'en ai toujours plusieurs, je
11 peux être très créative, vous demanderez au
12 Transporteur. Facteur de croissance C approprié.
13 Parce que vous n'en avez pas parlé beaucoup dans
14 votre mémoire et vous êtes revenu là-dessus dans
15 votre présentation et je veux juste bien comprendre
16 votre position. Vous nous avez dit : bien, je ne
17 suis pas... il faut que le facteur C soit un
18 inducteur de coût.

19 R. Oui.

20 Q. [49] Et est-ce que vous voyez des inducteurs de
21 coût pour le Transporteur?

22 R. À l'origine, on comptait sur la Phase 2 pour
23 essayer de voir un peu si ailleurs il y a moyen de
24 trouver des inducteurs de coût, un peu à l'image de
25 la présentation de l'expert Lowry qui en a

1 identifiés quelques-uns. Je sais qu'il y en a déjà
2 un dans la formule paramétrique du Transporteur,
3 mais nous, on voulait élargir ce débat-là et
4 essayer de voir : bien peut-être qu'il y a un
5 inducteur de coût comme lignes, kilomètres des
6 lignes, la puissance, le nombre de transformateurs.
7 Dans le dossier tarifaire j'ai vu un dossier où on
8 voit l'évolution des transformateurs, là, qui
9 vieillissent, mais on voit le nombre de
10 transformateurs aussi, tu sais. Ça fait que peut-
11 être que le nombre de transformateurs, avec une
12 pondération de l'âge peut-être, qui pourrait être
13 ce genre de débat-à qu'on pourrait avoir sur le
14 facteur C, qui ne devrait pas être des dollars,
15 mais qui devrait être quelque chose d'autre que des
16 dollars. Oui, ça va donner des dollars, mais c'est
17 comme un facteur de croissance, tu sais, qui est
18 équivalent au nombre de clients dans le
19 Distributeur.

20 (10 h 28)

21 Q. [50] Ça fait que ce serait en Phase 3, si on
22 disait... parce que là évidemment le facteur C, ma
23 compréhension du facteur C du Transporteur est liée
24 vraiment plus aux OPEX. Puis ça va avec leur
25 proposition aussi, là, remarquez bien, et la

1 proposition du Dr Lowry, lui, souhaitait mettre des
2 CAPEX dans la formule d'indexation et son facteur
3 de croissance tenait compte également de cette
4 réalité-là. Pour vous, est-ce qu'il faudrait mettre
5 le Facteur C, comme vous faites la promotion de la
6 position d'inclure les CAPEX dans la formule
7 d'indexation, est-ce qu'il faudrait revoir le
8 Facteur C en conséquence avec ces inducteurs-là de
9 coûts en Phase 3?

10 R. Oui. Compte tenu du fait, bien, qu'il n'y a pas de
11 Phase 2, oui, il faudrait au moins le voir en Phase
12 3.

13 Q. [51] Ça nous amène à... Parce que là vous dites que
14 ça viendrait avec l'étude de productivité, puis ça
15 m'amène à la prochaine question. Vous avez marqué,
16 bon, bien, vous avez indiqué : « L'étude de
17 productivité pourrait être regardée en Phase 3. »
18 Même s'il n'y a pas de Phase 2, il pourrait y avoir
19 comme une étude de productivité pour la Phase 3. La
20 Phase 3 du Transporteur va avoir lieu en août deux
21 mille dix-huit (2018) pour la tarifaire deux mille
22 dix-neuf (2019), il y aurait à ce moment-là, je
23 répète, 3897 absorberait probablement la tarifaire
24 du Transporteur. Est-ce que c'est votre proposition
25 de réaliser à l'hiver deux mille dix-sept - deux

1 mille dix-huit (2017-2018) une étude de
2 productivité pour qu'on puisse utiliser dans la
3 tarifaire l'année prochaine?

4 R. Ça serait, si le temps le permet, contrairement
5 peut-être au Distributeur, parce que le
6 Transporteur pourrait peut-être être après, oui, ce
7 serait préférable. C'était la position dans la
8 preuve de EBM, on préférerait peut-être avoir ça,
9 au minimum un balisage qui nous permet de voir un
10 peu s'il n'y a pas un inducteur de coûts qui
11 pourrait être utilisé de manière temporaire à ce
12 moment-là. Mais si c'est possible, si on a
13 suffisamment de temps d'ici là, je pense que ça
14 vaut la peine de se poser la question, est-ce que
15 vraiment les inducteurs de coûts comme ceux
16 proposés par l'expert Lowry pourraient déjà être
17 intégrés?

18 Q. [52] Est-ce que vous ou monsieur Wu seriez en
19 mesure d'indiquer quel balisage pourrait être pris,
20 puisque vous êtes habitués avec ces balisages, pour
21 faire ce type d'induction de coûts là?

22 M. JULIEN HAN TAI WU :

23 R. Je pense qu'on va commencer avec les études de
24 balisage déjà effectuées par le Transporteur dont
25 l'étude faite par PA Consulting, ainsi que les

1 études faites par ACE. Je pense que c'est un bon
2 début.

3 Q. [53] Alors, on pourrait prendre ces études-là afin
4 de faire le balisage nécessaire pour une étude de
5 productivité et d'inducteur de coûts pour le
6 Facteur C pour la Phase 3. Ça, ce serait votre
7 position?

8 R. Il faudrait peut-être demander ces questions-là à
9 l'expert Lowry.

10 Q. [54] Malheureusement, c'était hier.

11 R. Oui.

12 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

13 R. Évidemment, à l'époque on a fait la preuve, on
14 disait, bon, ça va être en Phase 2. Bon. Là on a
15 tenu compte de la décision, mais est-ce que, je ne
16 connais pas le balisage comme Julien, mais est-ce
17 que cet échantillon-là, ce groupe de référence là
18 qui est utilisé déjà par HQT au niveau du balisage
19 pourrait être utilisé pour aller voir si eux, il y
20 a des liens en certaines variables et des coûts.
21 Est-ce que c'est possible de faire ça? Je ne suis
22 pas en mesure de répondre, parce que je n'ai pas vu
23 ces chiffres-là. Mais est-ce qu'on pourrait
24 utiliser au moins ce groupe-là pour essayer de voir
25 s'il y a des corrélations entre kilomètre, nombre

1 de transformateurs et ainsi de suite. Si ça
2 n'existe pas déjà, ça vaudrait au moins la peine de
3 regarder si c'est là. Puis si ce n'est pas là,
4 bien, il va falloir s'en passer peut-être pour
5 démarrer le mécanisme. Mais si c'est là, pourquoi
6 pas?

7 Q. [55] Je vous remercie. Et je vais terminer mes
8 questions effectivement sur les indicateurs de
9 performance. Les questions sont peut-être plus pour
10 vous, Monsieur Wu. Toute perte de transport, je
11 comprends que c'est une préoccupation de EBM, c'est
12 une préoccupation comme vous avez mentionné qui va
13 être examinée à nouveau dans la prochaine tarifaire
14 du Transporteur. J'avoue que j'ai de la difficulté
15 à comprendre la façon que le taux de pertes est
16 calculé en ce moment, l'« imput » du Transporteur
17 pour dire, ah, je vais couper des coûts qui va
18 faire en sorte que mon taux de pertes de transport
19 va augmenter puisque le taux de pertes c'est
20 l'énergie transitée en fonction notamment du FU,
21 là, des lignes. Alors, si vous pourriez me faire le
22 lien entre taux de pertes de transport puis les
23 actions du transporteur dans un MRI où il voudrait
24 couper des coûts puis que ça ferait augmenter le
25 taux de pertes, là, j'apprécierais.

1 (10 h 33)

2 M. JULIEN HAN TAI WU :

3 R. Effectivement, c'est ce que nous avons demandé lors
4 des deux derniers dossiers tarifaires. Évidemment,
5 nous assistons aux rencontres de planification de
6 HQT, nous avons posé des questions devant la Régie
7 pour mieux comprendre comment est-ce que le taux de
8 perte de transport est calculé, réel, est calculé
9 au Québec. J'ai moi aussi demandé des questions
10 devant... à la rencontre de planification d'HQT.
11 Nous avons toujours du mal à comprendre, est-ce que
12 c'est un facteur contrôlable ou non. Et ce que nous
13 attendons, c'est vraiment avec la décision de la
14 Régie sur l'étude expliquant et quantifiant les
15 facteurs influençants, le taux de perte actuel du
16 réseau de transport, ça vient éclaircir, est-ce que
17 ça a vraiment un impact sur... est-ce que HQT a
18 vraiment une influence concrète sur ces facteurs-
19 là.

20 Q. [56] Si vous deviez constater... puis je ne sais
21 pas ce que l'étude va donner, là, à...

22 R. Oui.

23 Q. [57] ... l'automne prochain, mais si vous deviez
24 constater qu'il n'y a pas de contrôle du
25 Transporteur, est-ce que ça serait toujours votre

1 recommandation que le taux de perte soit parmi les
2 indicateurs de performance inclus?

3 R. Dans ce cas-là, je dirais que dans ma tête, ça peut
4 être un coût, peut-être, imprévisible, ou non
5 contrôlable, donc, mais du point de vue de
6 Brookfield, ça doit... ça ne devrait pas apparaître
7 quelque part dans le régime de MRI, justement pour
8 gérer ce coût-là, que ce soit contrôlable ou pas,
9 que ce soit prévisible ou pas. Donc, nous avons
10 fait... nous avons parlé du facteur Y et du facteur
11 Z, qui sont des facteurs non contrôlables,
12 imprévisibles, mais récurrents pour le
13 Transporteur. Dans ma tête, le facteur... le taux
14 de perte transport, ça ne devrait pas faire partie
15 d'une des variables dans ce contexte-là. C'est mon
16 avis.

17 Q. [58] Merci. Et une dernière question, satisfaction
18 de la clientèle, ça marche par sondage, comme vous
19 aviez indiqué, deux des clients sont des affiliés,
20 je comprends que ça, ce n'est pas quelque chose qui
21 vous gêne, le fait que les sondages qui sont... les
22 réponses qui peuvent être données par des affiliés
23 viennent affecter la portion du rendement du
24 Transporteur?

25 R. Non, je ne pense pas.

1 Q. [59] Je vous remercie.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci. Maître Dubé?

4 RÉINTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

5 Q. [60] Une question de précision, Madame la
6 Présidente. Monsieur Audette, à la page 12 de votre
7 présentation, donc simplement juste préciser à
8 nouveau pourquoi vous avez considéré uniquement
9 appliquer les pénalités sur sept cent cinquante
10 millions (750 M) du revenu requis et non sur
11 l'ensemble du revenu requis?

12 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

13 R. C'était pour illustrer que le I-X était seulement
14 sur un tiers, là, je fais des chiffres ronds, mais
15 c'est un peu plus que... un peu moins qu'un tiers,
16 donc peut-être un quart, de tout l'élément. Donc,
17 si c'est vrai qu'on retombe à chaque fois en coût
18 de service à chaque année pour le reste, bien
19 théoriquement, c'est du hasard, là, qu'on mettait
20 ces éléments-là. Donc, c'est ça. Et sous réserve,
21 aussi, de l'erreur que j'ai mentionnée, que
22 finalement, une fois qu'on a un trop-perçu, qui est
23 calculé indépendamment de, est-ce que c'est le sept
24 cent cinquante millions (750 M), est-ce que c'est
25 le trois virgule deux milliards (3,2 G), quand il y

1 a un trop-perçu qui est généré, il va falloir qu'à
2 la fin, la résultante, il va falloir qu'elle soit
3 matérielle pour cet élément-là.

4 Mais la raison pour laquelle je l'avais mis
5 comme ça, c'était pour... ici, on est dans la
6 section critique du MRI proposé par le
7 Transporteur. Donc à ce moment-là, lorsque j'ai
8 fait un calcul rapide, c'était de dire, bien le
9 sept cent cinquante millions (750 M), la partie
10 qu'ils prétendent avoir du contrôle seulement et
11 pas de contrôle sur le CAPEX ou moins de contrôle,
12 bien c'était celle-là. Donc l'incitatif... donc le
13 reste, ce qui arriverait, ça serait du hasard.
14 Donc, c'était vraiment pour essayer de mettre à cet
15 élément-là. Mais avec les questions de maître
16 Duquette, je pense avoir clarifié la position qui,
17 je l'avoue, n'était pas très claire.

18 Q. [61] Merci, ça complète.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Alors vos témoins sont libérés. J'inviterais
21 maintenant la FCEI, maître Turmel et son témoin.

22 (10 h 38)

23 PREUVE DE LA FCEI

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour aux

1 Régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Monsieur
2 témoin... monsieur témoin! monsieur Gosselin, notre
3 témoin, voilà, a pris place. Si on veut
4 l'assermenter.

5
6 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-sixième
7 (26e) jour du mois d'avril, A COMPARU :

8
9 ANTOINE GOSSELIN, Économiste, ayant une place
10 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

11
12 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, dépose et dit :

14
15 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :
16 Alors, merci beaucoup, Madame la Greffière.

17 Q. [62] Bonjour, Monsieur Gosselin.

18 M. ANTOINE GOSSELIN :

19 R. Bonjour.

20 Q. [63] Alors, dans le dossier, vous avez déposé le
21 mémoire amendé de la FCEI qui porte la cote C-FCEI-
22 0071, c'est bien ça?

23 R. Oui.

24 Q. [64] Et est-ce que je comprends que vous avez
25 rédigé ce document vous-même?

1 R. Oui.

2 Q. [65] Que ce document représente la position de la
3 FCEI?

4 R. Oui.

5 Q. [66] Et que vous l'adoptez pour valoir comme votre
6 témoignage écrit en l'instance?

7 R. Tout à fait.

8 Q. [67] Et que, par ailleurs, vous avez, je pense, une
9 ou deux corrections à y apporter.

10 R. Oui. Quelques corrections. À la page 22, donc dans
11 la section grisée ou surlignée.

12 R. En partie, oui. Donc, au haut de la page 22, le
13 deuxième paragraphe qui commence par « Quant aux
14 éléments du revenu requis, dont notamment tous les
15 coûts liés à la base de tarification » ici il
16 faudrait rajouter :

17 Quant aux éléments du revenu requis
18 qui ne sont pas inclus dans la formule

19 [...]

20 Q. [68] « Qui ne sont pas inclus dans la formule ».

21 R. Exact. Et dans la formule ici, cette section-là
22 évidemment parle de la proposition de CEA, donc
23 c'est la formule proposée par le Distributeur et
24 CEA.

25 Ensuite, le deuxième... l'avant-dernier

1 paragraphe de la même page qui commence par « Par
2 ailleurs » à la deuxième phrase, c'est écrit :

3 La FCEI considère que le Distributeur
4 doit être incité à optimiser [...]

5 Bon. Évidemment, ici c'était le Transporteur et non
6 le Distributeur qui devait être là.

7 Et dernière modification, c'est, en fait,
8 le dernier paragraphe qui commence par « Pour ce
9 qui est de l'efficience », tout ce paragraphe-là
10 aurait dû être... c'était l'ancienne version,
11 aurait dû être enlevé.

12 Q. [69] Jusqu'en haut de la page 23, jusqu'à « nul »?

13 R. Jusque, oui, jusqu'à la toute fin du paragraphe qui
14 se termine juste avant la section 4.3.

15 Q. [70] O.K. Donc, fin de la page 22, haut de la page
16 23, on zape.

17 R. Exact.

18 Q. [71] D'accord. Je vous remercie. Alors, je vous
19 laisse à votre présentation.

20 R. Merci.

21 Q. [72] Il n'y a pas de présentation PowerPoint, comme
22 vous le savez, on essaie de faire changement.

23 Merci.

24 R. Alors, bonjour. Bon. Il y a plusieurs... il y a
25 plusieurs enjeux dans le dossier. Monsieur Raymond

1 vous en a fait une belle liste bien exhaustive
2 hier. On a traité de la plupart de ces enjeux-là
3 dans notre preuve, mais aujourd'hui je vais me
4 concentrer sur deux enjeux qui, je pense, sont un
5 peu plus centraux à cette portion-là du dossier.

6 Le premier, c'est le sujet qui occupe à peu
7 près toutes les discussions depuis lundi, c'est
8 l'incitatif à optimiser les dépenses en capital. Et
9 le deuxième, c'est la question des... des reports
10 de projets et d'activités, donc la question de la
11 double facturation un peu à laquelle maître
12 Duquette a fait référence brièvement hier, je
13 pense.

14 Donc, pour favoriser... ce qu'on cherche à
15 faire, puis évidemment toute la discussion qui a eu
16 lieu sur comment intégrer les coûts liés au capital
17 et pour beaucoup le rendement et l'amortissement,
18 comment intégrer ces coûts-là dans la formule,
19 évidemment, vise à appliquer un incitatif à ces
20 coûts-là. Chez le Transporteur en particulier, ça
21 représente une grande portion des coûts, donc c'est
22 normal qu'on se questionne beaucoup là-dessus.

23 On s'est questionné beaucoup sur comment
24 intégrer ces choses-là dans la formule. Par contre,
25 je pense qu'il y a une question aussi qu'on ne

1 s'est pas posée tant que ça ou qui n'a pas été
2 discutée tant que ça, c'est que c'est pas parce
3 qu'on inclut ces coûts-là dans la formule que,
4 comme par magie, il va nécessairement y avoir un
5 incitatif à les optimiser.

6 (10 h 44)

7 Pour qu'il y ait un incitatif à optimiser
8 ces coûts-là, à notre avis, il y a deux conditions
9 qui doivent être remplies. La première, c'est
10 qu'ils soient dans la formule, mais la deuxième,
11 c'est que le Transporteur, s'il optimise ces coûts-
12 là, il soit capable d'en retirer des bénéfices. Et
13 évidemment quand on fait des investissements dans
14 les actifs qui ont une durée de vie de quarante
15 (40) ans, les bénéfices qu'on va retirer de notre
16 investissement vont se répartir sur une longue
17 période. C'est quelque chose dont je vous avais
18 déjà parlé dans le dossier du Transporteur. Mais
19 ici la composante, la composante capital est encore
20 plus importante. Donc, je pense que c'est tout de
21 même important de revenir sur ce sujet-là.

22 Donc, sur la première des deux conditions,
23 le fait d'inclure ces coûts-là dans la formule puis
24 la façon de le faire, il y a eu tout un débat, puis
25 essentiellement c'est un débat qui est fait entre

1 les experts du Transporteur, puis monsieur Lowry et
2 certains intervenants, je n'ai pas l'intention de
3 rentrer dans ce débat-là aujourd'hui. Nous, la
4 position qu'on a prise, c'est de s'en remettre
5 essentiellement à la preuve, à l'expertise de
6 monsieur Lowry sur cette question-là.

7 Mais il y a quand même un point qu'il a
8 mentionné sur lequel j'aimerais revenir, puis je
9 pense qu'il est important. C'est que quand on...
10 Puis la raison pour laquelle je veux revenir sur
11 ça, c'est qu'une grosse partie des points avancés
12 par le Transporteur, c'est de dire, bien, la
13 formule I-X, ce genre de dépense-là ne se prête pas
14 à la formule I-X. Puis il y a comme tout un accent
15 qui est mis sur le fait qu'il faut que ces coûts-là
16 suivent de façon assez précise la formule.

17 Et je rejoins ce que le docteur Lowry a dit
18 hier quand il disait, bien, il va y avoir des
19 variations, c'est sûr, on a une formule, il y a
20 plein de coûts, puis on met en place un mécanisme
21 incitatif, c'est certain que ça ne va pas suivre
22 parfaitement. Puis je pense que quand on met en
23 place un mécanisme incitatif, il faut être prêt au
24 départ à accepter ça qu'il va y avoir de la
25 variation. Puis ça se peut que les rendements

1 excèdent de façon sensible le rendement autorisé.
2 Ça se peut qu'il soit plus faible aussi. C'est sûr
3 que si on n'est pas capable de vivre avec ça, ça
4 devient très difficile de mettre en place un
5 mécanisme qui procure réellement un incitatif.

6 L'autre élément que je voudrais apporter
7 par rapport à ça, c'est que si on est préoccupé par
8 la variabilité des rendements, il y a quand même
9 dans ce mécanisme-là quelque chose qui s'appelle
10 une clause de sortie qui peut être introduite, qui
11 sert justement à protéger contre des situations
12 exceptionnelles. Et puis, bon, évidemment, il y a
13 différents moyens qui ont été mis de l'avant par
14 monsieur Lowry.

15 Le dernier point que je ferais sur cet
16 aspect-là, c'est aussi le fait que, bon, on a quand
17 même eu depuis deux ans un débat assez important
18 sur le modèle de gestion des actifs. Je pense que
19 la compréhension de tout le monde s'améliore, puis
20 incluant celle... L'expérience du Transporteur
21 aussi par rapport à ce modèle-là s'améliore. Donc
22 sa connaissance s'améliore.

23 On va avoir un dossier tarifaire cette
24 année qui va nous permettre encore de se
25 familiariser un peu plus avec ça. Puis on va... Ce

1 que j'ai compris il y a quelques instants, dans le
2 fond, on va dans ce dossier-ci en phase 3 aussi,
3 quelque part à la première année du mécanisme, si
4 j'ai bien compris le processus qui est prévu,
5 retourner une autre fois sur probablement le modèle
6 gestion des actifs. Donc, je pense que la
7 compréhension que la Régie va avoir de ce modèle-là
8 puis de la gestion des actifs en général va être
9 améliorée au moment de rendre la décision sur la
10 Phase 3, la décision finale sur les paramètres du
11 modèle, et caetera.

12 Maintenant, sur l'autre aspect qui est au
13 fond l'anticipation une fois que les coûts sont
14 rentrés dans la formule, l'anticipation que peut
15 avoir le Transporteur de retirer les bénéfices de
16 ses efforts d'efficience au niveau des dépenses en
17 capital.

18 (1 0 h 48)

19 Dans la décision que vous avez rendue pour le
20 distributeur, au paragraphe 439, vous avez abordé
21 la question des règles de transition. Et vous avez,
22 bon, mentionné qu'il y avait possibilité de
23 recalibrage total ou partiel mais qu'ultimement, là
24 ce que j'en retire, c'est que la détermination
25 finale que vous allez faire par rapport à ça va

1 être faite... ce que vous qualifiez de « en temps
2 opportun ».

3 Ce que je souhaite vous dire aujourd'hui
4 c'est que je pense qu'en temps opportun, selon
5 nous, c'est plus tôt que tard. Parce que,
6 évidemment, si ce que vous avez en tête par « en
7 temps opportun » c'est au moment de... à la fin du
8 mécanisme, au moment de l'évaluation, par exemple,
9 puis de choisir, bien, est-ce qu'on tombe en coûts
10 de service ou est-ce qu'on passe à un autre
11 mécanisme? Si on choisit de déterminer les règles
12 de transition à ce moment-là... c'est sûr que, si
13 on se place dans les souliers du Transporteur,
14 bien, lui, il se place à l'an 1 du mécanisme et
15 puis ce qu'il voit c'est quatre (4) ans. Quatre (4)
16 ans qu'il est en mécanisme incitatif. Puis après,
17 bien, il ne le sait pas. Peut-être qu'il est en
18 coûts de service, peut-être que ça se prolonge
19 et...

20 Alors, si vous vous placez dans ses
21 souliers puis vous vous demandez : « Est-ce que je
22 vais vraiment consacrer beaucoup d'efforts à
23 essayer d'optimiser mes solutions en
24 investissements et, par exemple, que j'entame un
25 processus à l'an 1 du mécanisme... », puis,

1 évidemment, les investissements, c'est des choses
2 qui se font sur plusieurs années. Donc, vous devez
3 commencer à penser à un projet, vous le mettez en
4 place, vous venez chercher une autorisation. Donc,
5 le temps que le projet se réalise, entre en
6 service, vous êtes probablement déjà rendu à la fin
7 de votre mécanisme.

8 Alors, si vous craignez qu'il y ait un
9 recalibrage, un « rebasing » sur la base du coût de
10 service, il est où votre incitatif à optimiser? De
11 toute façon, vous ne retirerez jamais rien des
12 bénéfices de vos efforts.

13 Et le docteur Lowry a donné un exemple dans
14 sa présentation à propos de la raffinerie Suncor.
15 Il disait : « S'attendre à avoir des dépenses qui
16 suivent les revenus dans un modèle pas réglementé,
17 c'est un peu illusoire. » Puis donc, il donnait
18 l'exemple de Suncor qui pouvait faire, par exemple,
19 des grandes dépenses une année puis enregistrer une
20 perte ou en tout cas, peu importe, de ne pas avoir
21 un niveau de profitabilité qui était stable. Je
22 dirais que la différence, par contre, entre le
23 scénario... l'exemple qu'il a donné puis la
24 situation du Transporteur c'est que Suncor, quand
25 elle va faire ses investissements, elle est capable

1 de savoir qu'elle va en bénéficié pendant vingt
2 (20) ans ou trente (30) ans ou quinze (15) ans,
3 selon le type d'investissement qu'elle va faire.

4 Alors, si on veut espérer un type de
5 comportement semblable du Transporteur, bien, il
6 faut lui donner au moins l'espoir que c'est
7 réaliste qu'il puisse retirer des bénéfices de ses
8 efforts.

9 Alors, la question que je me pose c'est,
10 quand bien même on trouverait une façon
11 d'intégrer... d'intégrer le rendement puis la base
12 de... l'amortissement dans la formule, est-ce qu'on
13 rencontre plus les objectifs de la loi, d'inciter à
14 l'efficience, si on n'offre pas cette perspective-
15 là au Transporteur? Évidemment, d'un côté plus
16 pratique, la question que je me pose c'est, si vous
17 estimez qu'il doit y avoir un recalibrage après...
18 au prochain terme du mécanisme, est-ce que ça vaut
19 vraiment la peine de se casser la tête, de se
20 couper les cheveux en quatre, pour essayer
21 d'intégrer dans le mécanisme la dépense de
22 rendement puis d'amortissement sachant que, de
23 toute façon, l'incitatif ne sera pas plus présent?

24 (10 h 54)

25 Parce que pour que l'incitatif soit présent, je

1 pense que ça prend les deux conditions. Il faut que
2 ce soit dans la formule, mais aussi il faut qu'il y
3 ait la perspective de pouvoir bénéficier des...
4 des... des réductions de coût sur la durée de vie
5 des actifs ou en tout cas sur une longue période.
6 Au moins pour les actifs qui ont des longues durée
7 de vie; ça pourrait être différent sur des actifs
8 avec des durée de vie plus courtes, comme par
9 exemple du matériel informatique, des
10 développements informatiques ou des choses comme
11 ça.

12 Le deuxième point dont je veux vous parler
13 c'est... c'est la question de la double
14 facturation, puis l'incitatif de façon plus
15 générale, dans le genre de mécanisme qu'on a, à
16 comprimer les dépenses à court terme pendant la
17 période d'un mécanisme, puis arriver à la fin et en
18 présence d'un recalibrage, de... de venir exprimer
19 une croissance des besoins puis de dire que...
20 finalement demander des grosses hausses de revenu
21 requis.

22 C'est un problème qui nous préoccupe
23 beaucoup et je pense que c'est un problème qui est
24 très réel et qui est bien documenté. La Régie elle-
25 même l'a vécu de façon, je pense, assez claire dans

1 les dossiers de Gaz Métro puis de Gazifère à
2 différentes reprises. Et donc il y a deux... il y a
3 deux effets potentiels à ce phénomène-là. Le
4 premier c'est que, bien un, tu peux être facturé
5 deux fois pour la même affaire parce que ta formule
6 au départ peut prévoir que, bon, bien tu vas avoir
7 un certain rythme d'activités de maintenance, tu ne
8 les fais pas, puis t'arrives à la fin puis tu
9 demande à la Régie : bien là sur la base de mon
10 revenu requis j'ai besoin de budget pour réaliser
11 ces activités de maintenance-là que finalement je
12 n'a pas faites et pour lesquelles j'ai été bonifié.
13 Ça, c'est un effet pervers, mais il peut aussi y
14 avoir des conséquences... je dirais presque pires
15 dans le sens que si vous pouvez payer deux fois la
16 même chose, c'est une chose, mais vous pouvez aussi
17 vous ramasser dans une situation où non seulement
18 vous dédoublez les coûts, mais c'est plus que ça
19 parce que le fait d'avoir retardé la maintenance,
20 bien ça peut par exemple avoir causé des
21 défaillances puis entraîné des coûts supérieurs à
22 long terme.

23 Encore une fois, je reviens à la décision
24 que vous avez rendue dans le... pour le
25 Distributeur, où vous avez pris la décision de ne

1 pas... ne pas prévoir dans le premier terme un
2 mécanisme de report des... des gains d'efficience,
3 là. Je ne me souviens plus de la terminologie
4 exacte, là, qu'on donne à ça, mais il y a les
5 « carry over mechanism » qui étaient... qui étaient
6 proposés par monsieur Lowry.

7 Il y a toujours la possibilité, malgré
8 tout, de contrôler ces effets-là si en donnant une
9 portée à plus long terme au mécanisme, ce qui est
10 encore... ce sur quoi vous n'avez pas statué de
11 façon définitive encore. Parce que, bon,
12 évidemment, si... si l'horizon que vous avez
13 considéré pour le Transporteur c'est une dizaine
14 d'années, bien à un moment donné il y a une limite
15 probablement jusqu'à vous pouvez repousser
16 certaines activités de maintenance. Donc si vous ne
17 les faites pas dans la période du méca... dans les
18 deux ou trois premières années du mécanisme, bien
19 vous allez devoir les faire à un moment donné, donc
20 le gain à reporter ce genre d'activité-là peut être
21 réduit.

22 Mais on est préoccupés par ces reports-là,
23 je vous dirais doublement chez le Transporteur,
24 entre autres à cause du modèle de gestion des
25 actifs. Parce que... parce qu'on pense que, bon, on

1 a quand même comme je disais tantôt passé quelque
2 temps à regarder ça maintenant. Puis on pense que
3 c'est un bon modèle de gestion des actifs, on pense
4 que c'est un outil très... très utile pour le
5 Transporteur. Et notre crainte c'est que si jamais
6 ce genre de phénomène-là se réalisait, bien une des
7 choses qui pourrait en souffrir c'est la
8 maintenance, donc... et donc la maintenance dans le
9 cadre du modèle, donc avec les implications qu'on
10 peut penser.

11 (10 h 59)

12 Sur ce dernier point-là il y a... il a été
13 question de facteur de glissement quand vous avez
14 posé, je pense maître Duquette, au témoin, je crois
15 que c'était monsieur Yardley, comment on fait pour
16 tenir compte de ce problème-là, double facturation,
17 ce qu'il vous a dit, c'est que, bien, il faudrait
18 finalement là, c'est raffiner le facteur de
19 glissement, puis s'organiser pour qui, avoir la
20 bonne prévision finalement.

21 Alors, écoutez, mon commentaire sur ça là,
22 très brièvement, c'est qu'à date, ce qu'on peut
23 observer, c'est que malgré le facteur de
24 glissement, on observe encore des écarts au niveau
25 des mises en service qui sont assez importants avec

1 des effets qui restent substantiels sur le revenu
2 requis.

3 Quelques commentaires additionnels
4 relativement à la proposition de HQT, suite à ce
5 qui a été dit en audience, sous l'hypothèse, si
6 vous voulez, que vous retiendriez la proposition de
7 HQT là, disons telle quelle.

8 Au niveau du facteur A et du facteur C,
9 puis c'est un peu la même préoccupation qu'on a,
10 une des choses qui nous préoccupe c'est que, bien,
11 évidemment dans le modèle qui est proposé, si on
12 l'a bien compris, si je prends par exemple le
13 facteur A, bien, on fait une prévision, on l'inclut
14 dans le revenu requis, dans la formule et les
15 années suivantes, bien, c'est l'inflation, I-X, qui
16 s'applique sur ce montant-là. Évidemment, si on se
17 trompe dans le montant, si on fait une prévision à
18 dix millions (10 M) pour une activité récurrente,
19 puis que finalement c'est cinq millions (5 M),
20 bien, le cinq millions (5 M) il se perpétue.
21 L'écart de cinq millions (5 M) là, l'excédent de
22 cinq millions (5 M) se perpétue dans le temps,
23 alors que dans le cadre réglementaire actuel, bien,
24 il va être corrigé là, au plus tard deux ans après,
25 il va être corrigé. Donc, sur ces points-là, je

1 pense... Donc, ça c'est pour le facteur A. Pour le
2 facteur C, c'est un peu la même chose et une fois
3 encore c'est en lien avec les mises en service. Le
4 facteur C, ce qui est proposé par le Transporteur,
5 c'est d'utiliser le facteur qui existe, en tout cas
6 c'est ma compréhension, le facteur de croissance
7 qui est déjà intégré à la formule paramétrique
8 qu'il nous présente dans ses dossiers tarifaires et
9 ce facteur-là est basé sur les mises en
10 exploitation des investissements en croissance.

11 Évidemment, s'il y a des erreurs de
12 prévision encore une fois sur le niveau des mises
13 en exploitation, bien, ça va faire en sorte que le
14 facteur C va être surévalué et puis comme il n'est
15 pas corrigé dans le temps par la suite, une fois
16 qu'il a été intégré dans la formule, bien, encore
17 là on peut se ramasser avec une surévaluation de la
18 formule qui se perpétue année après année.

19 Donc, sur ces deux points-là, bien, en fait
20 sur le facteur C, une chose qui pourrait être faite
21 selon nous, c'est de, quand on arrive au rapport
22 annuel, dans l'évaluation administrative, le
23 facteur C pourrait être réévalué sur la base des
24 mises en service réelles et ça pourrait être
25 utilisé après ça dans l'application de la formule

1 pour les années subséquentes.

2 Et pour le facteur A, bien, ça devrait
3 selon nous être traité davantage comme, par
4 exemple, un élément de suivi particulier, de sorte
5 qu'on puisse suivre le montant dans le temps, puis
6 s'il y a un écart au niveau, entre le prévu puis le
7 réel, bien, que ça puisse être corrigé. Et donc, ça
8 complète ce que j'avais à vous dire.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci.

11 R. Je vous en prie.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Q. [73] Peut-être juste une question, Monsieur
14 Gosselin, sur, on va l'appeler comme ça, parce que
15 c'est quand même bien, l'absorption de, c'est le
16 mot de maître Duquette, mais je trouve ça
17 intéressant, du présent dossier, c'est-à-dire la
18 cause tarifaire de HQT l'an prochain qui va être
19 absorbée par le dossier 3897, juste avoir peut-être
20 vos commentaires là-dessus, si vous en avez là.
21 Mais... Oui. Si vous en avez.

22 R. Je n'ai pas de commentaire particulier, non, mais à
23 priori ça me semble être une bonne idée, je n'ai
24 pas de... Je pense que c'est important que la Phase
25 3 de ce dossier-là soit traitée par ce banc-là. Ça,

1 ça m'apparaît essentiel là, on ne peut pas demander
2 à un nouveau banc de réapprendre tout ça là. Donc,
3 ça, ça me paraît essentiel. Alors, d'y intégrer le
4 dossier tarifaire me paraît logique aussi, plutôt
5 que d'avoir deux dossiers en parallèle puis de les
6 arrimer en bout de piste là, ça me paraît tout à
7 fait raisonnable.

8 Q. [74] C'est bien. Alors, monsieur Gosselin est prêt
9 à être contre-interrogé. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci.

12 (11 h 04)

13 Alors pour EBM, pas de questions. Maître Thibault-
14 Bédard pour la RNCREQ?

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

16 Q. [75] Maître Prunelle Thibault-Bédard pour la
17 RNCREQ, une brève question, vous avez fait état de
18 l'évolution de la connaissance sur le MGA à travers
19 les différentes données et études qui vont être
20 fournies, là, dans les temps à venir et vous avez
21 affirmé qu'on devrait donc avoir une compréhension
22 plus complète au moment de rendre une décision
23 finale en phase 3. Cependant, ma compréhension de
24 la position du Transporteur, c'est que c'est dès la
25 phase 1 qu'on demande que le MGA soit reconnu comme

1 un outil d'optimisation à intégrer dans la
2 proposition, là, les caractéristiques du MRI, est-
3 ce que vous jugez qu'en phase 1, l'évolution des
4 connaissances est suffisamment aboutie pour
5 permettre de se prononcer là-dessus?

6 R. Bien, écoutez, nous, notre position sur
7 l'intégration, au fond, de l'amortissement, le
8 rendement et les taxes dans la formule I-X, c'est
9 celle présentée par monsieur Lowry, et il y a,
10 évidemment, la connaissance du MGA est moindre,
11 peut-être, aujourd'hui, qu'elle le sera dans un an
12 ou deux, mais il y a quand même des outils qui sont
13 proposés pour tenir compte d'imprévus au niveau des
14 investissements, des dépenses capitalisables ou
15 des... c'est ça, investissements, dépenses
16 capitalisables, le rendement et puis
17 l'amortissement. Donc je pense que ces outils-là
18 sont suffisants pour tenir compte de ça.

19 Mais si on a malgré tout des craintes à ce
20 niveau-là, bien le fait de savoir, je pense, que le
21 MGA va être mieux connu puis la gestion générale
22 des actifs du Transporteur à moyen, long terme va
23 être mieux connue, puis on va voir aussi si le MGA
24 présente des trajectoires de coûts et
25 d'investissements stables d'une année à l'autre,

1 là, ou si on va arriver avec un MGA qui nous dit
2 quelque chose de complètement différent l'année
3 prochaine de ce qu'il nous disait l'année passée,
4 donc ça peut apporter de l'information, mais c'est
5 ça, donc, on va être mieux informés sur la
6 stabilité du processus à ce moment-là, donc ça va
7 permettre, d'après moi, de pouvoir en tenir compte
8 dans la décision finale.

9 Q. [76] D'accord, merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Neuman? Maître Fréchette?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Vous allez trouver que je suis l'artiste de la
14 pause. J'allais vous demander un petit dix (10)
15 minutes, question de me concerter avec mes gens
16 pour être certain, là, qu'on a bien couvert. C'est
17 un dossier d'importance, là, vous savez, je ne vous
18 abreuve pas, d'habitude, avec ces demandes-là, mais
19 cette fois-ci, c'est un dossier d'importance,
20 puis...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 D'accord.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Je veux être certain d'être bien arrimé.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... nous reprendrons à onze heures vingt (11 h 20).

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE :

8 Q. [77] Merci pour la pause, espérons, Monsieur
9 Gosselin, que ça va me permettre d'être clair, là,
10 parce que j'évolue dans une sphère qui n'est pas de
11 ma première compétence universitaire. Je vais y
12 aller selon ma compréhension puis vous me
13 corrigerez au fur et à mesure, là, je ne vous amène
14 pas pour un voyage, là, ce n'est pas le livre dont
15 lequel vous êtes le héros, là, mais...

16 HQT vous propose ici une formule qui est,
17 ni plus ni moins, exclue, là, les CAPEX, avec des
18 ajustements qui vont se faire, soit les facteurs P,
19 facteurs A, facteurs C, etc., et votre approche,
20 c'est plutôt d'avoir un I-X qui soit très
21 englobant, un peu à la lumière, là, de ce que les
22 autres personnes ou les autres intervenants
23 proposent ici, c'est-à-dire, là, un I-X qui
24 absorberait à la fois... qui couvrirait à la fois
25 l'amortissement, le rendement sur les actifs puis

1 les taxes, c'est exact? Jusqu'à maintenant, je suis
2 à la bonne place?

3 R. Oui.

4 Q. [78] C'est bien. Si je considère l'état du
5 mécanisme de traitement des écarts tel qu'il est
6 structuré actuellement, vous me corrigerez si j'ai
7 tord, là, mais il couvre tout type d'écart, que ce
8 soit des gains d'efficience, que ce soit des écarts
9 provisionnels et autres, il va couvrir tous ces
10 aspects-là, c'est exact?

11 R. Exact.

12 (11 h 21)

13 Q. [79] Puis également puisque ces MTER-là couvrent
14 toutes ces sources d'écart-là, là, moi, on pourrait
15 en parler longtemps, mais il demeure quand même que
16 l'efficience dont le Transporteur peut profiter,
17 c'est la portion qui lui est dévolue lors du
18 partage du MTER, c'est exact?

19 R. Enfin, dans le modèle actuel?

20 Q. [80] Dans le modèle du MTER tel qu'on le connaît
21 aujourd'hui.

22 R. Bien, si effectivement il y a des mesures
23 d'efficience qui... qui réduisent les coûts à court
24 terme, à l'intérieur de l'année, parce que là on
25 est dans un modèle... Mais, oui, c'est la portion

1 qui est... il va profiter de la portion qui est...

2 Q. [81] De l'écart qui est constaté à la fin de
3 l'année pour... qui englobe toutes les sources
4 d'écart pour partage. Et c'est à partir de ce
5 moment-là que le Transporteur bénéficie des gains
6 d'efficience qu'il aura pu réaliser?

7 R. C'est ça, qui sont une partie des écarts.

8 Q. [82] C'est bien. C'est bien. L'autre partie étant
9 dévolue à la clientèle, on s'entend?

10 R. Non, non. Mais, ce que je veux dire, une partie de
11 l'écart total, ça peut venir de l'efficience, puis
12 il y a d'autres...

13 Q. [83] Oui, oui.

14 R. ... d'autres éléments qui viennent de toute façon.

15 Q. [84] C'est ça.

16 R. C'est ça.

17 Q. [85] Ces débats-là ont déjà eu lieu.

18 R. Oui, oui. Non, non, c'est...

19 Q. [86] On s'entend, là.

20 R. C'est ça.

21 Q. [87] On le sait, là, tous types d'écarts sont
22 couverts par le MTER.

23 R. C'est ça.

24 Q. [88] C'est exact. Bon. Disons que vous disiez
25 tantôt, vous aviez la question « quand est-ce que

1 le Transporteur peut bénéficier des gains qu'il a
2 réalisés? » Bien, en appliquant le MTER actuel,
3 c'est au moment de son partage où il y a tous les
4 écarts sont soldés puis là il bénéficie des gains
5 d'efficience qu'il aura réalisés ou d'autres types
6 d'écarts dans la période. Mais, c'est certain qu'il
7 va pouvoir bénéficier des gains d'efficience là,
8 là.

9 R. Il va pouvoir bénéficier des gains d'efficience,
10 mais les gains d'efficience qu'il est capable de
11 réaliser à court terme...

12 Q. [89] Oui.

13 R. ... entre le moment où il dépose son dossier
14 tarifaire puis la fin de l'année et c'est...

15 Q. [90] Je comprends que la fenêtre est sur douze (12)
16 mois.

17 R. La fenêtre est courte...

18 Q. [91] Oui.

19 R. ... puis il y a toutes sortes d'optimisations qui
20 ne me semblent pas réalistes dans cette fenêtre-là.

21 Q. [92] Je comprends que la fenêtre est courte, on
22 s'entend là-dessus, mais c'est le... je vous posais
23 des questions sur le MTER actuel. Maintenant, si on
24 revient à votre proposition à vous qui est plus
25 englobante, là, c'est-à-dire de couvrir à la fois

1 dans le I-X l'amortissement, le rendement puis les
2 taxes, quelles actions le Transporteur peut
3 entreprendre pour faire générer de l'efficience
4 concernant ces thèmes-là, c'est-à-dire
5 l'amortissement, le rendement puis les taxes?
6 Quelles les actions que le Transporteur peut poser
7 pour générer de l'efficience à l'égard de ces trois
8 éléments-là?

9 R. Bien, je pense que l'idée de base d'un mécanisme
10 incitatif vient du fait qu'il y a une asymétrie
11 d'informations entre le régulateur puis
12 l'entreprise réglementée. Donc, l'une des raisons
13 sinon la raison principale, pourquoi on a des
14 mécanismes incitatifs, c'est justement parce que le
15 régulateur n'est pas capable de répondre à cette
16 question-là. Mais, qu'il prend pour acquis que
17 l'entreprise réglementée, elle, elle est capable de
18 le faire.

19 Alors, vous me demandez de vous dire...
20 Moi, je ne suis pas... je ne suis pas un
21 spécialiste en planification de Transporteur. Mais,
22 je peux imaginer que pour réaliser... pour
23 atteindre, par exemple, s'il y a un besoin qui
24 augmente à un poste, un poste principal, par
25 exemple, dans une région et que ça fait qu'on a

1 besoin de plus de capacité à un poste principal,
2 bien je peux imaginer qu'il y a peut-être
3 différentes façons de répondre à ce besoin-là puis
4 il y en a peut-être qui sont plus économiques que
5 d'autres.

6 Et on peut présumer qu'il y en a peut-être
7 que le Transporteur présentement n'envisage pas
8 parce qu'il n'y a pas nécessairement intérêt à se
9 casser la tête pour essayer de trouver la meilleure
10 option et que, avec un mécanisme bien il pourrait
11 être incité à peut-être fouiller, creuser
12 davantage.

13 Q. [93] Mais, je ne suis pas certain que je vous
14 comprends puis je vais... Parce que, bon, ce que
15 vous dites, c'est que l'asymétrie d'informations
16 fait en sorte que vous avez de la difficulté comme
17 régulateur d'identifier des pistes d'optimisations
18 qui pourraient être faites à l'égard de
19 l'amortissement, du rendement puis des taxes.

20 Mais, le corollaire de ça, c'est que : est-
21 ce qu'on pourrait aussi soutenir... est-ce qu'il
22 est possible aussi de soutenir que d'incorporer ces
23 trois items-là dans une formule I-X peut induire
24 des comportements, même des mauvais comportements
25 par rapport à un exemple comme celui... celui que

1 vous venez de donner?

2 R. Avez-vous...

3 (11 h 27)

4 Q. [94] Bien, écoutez, vous avez supporté le modèle de
5 gestion des actifs, hein! « Supporté » c'est peut-
6 être fort puis je ne veux pas vous paraphraser,
7 Monsieur Gosselin, mais lors de la dernière
8 audience, vous avez mis de l'avant que, bon, c'est
9 ce que la Régie a retenu dans sa décision, là, que
10 le modèle de gestion des actifs, la FCEI en
11 déterminait... vous-même qui agissiez comme témoin
12 à ce moment-là déterminiez que son application
13 était préférable que de la situation actuelle.
14 Alors, le modèle de gestion des actifs roule, et
15 caetera. Et lui-même est inclus dans le périmètre.
16 Ses résultats sont inclus dans le périmètre de la
17 formule, y incluant l'amortissement, y incluant le
18 rendement. Donc, il y a une enveloppe qui est
19 déterminée à la suite de l'application de la
20 formule I-X avec laquelle le Transporteur devra
21 fonctionner.

22 Considérant que l'amortissement, le
23 rendement puis les taxes sont incluses, la question
24 est la suivante : Est-ce que le fait d'inclure ces
25 éléments-là dans la formule pourrait induire des

1 comportements qui seraient moins désirables à
2 l'égard de l'utilité, sur la période d'application
3 bien sûr?

4 R. Je ne suis pas sûr exactement de comprendre. Avez-
5 vous des exemples de comportements indésirables que
6 vous voulez me soumettre?

7 Q. [95] Bien, s'il n'y en a pas qui vous viennent. Je
8 vais prendre une petite pause. Continuons la
9 réflexion de part et d'autre!

10 Je vais le préciser. Puis c'est toujours bien de
11 consulter. Vous, vous êtes seul. Quand je parle de
12 choix sous-optimaux. Il y a une enveloppe qui est
13 déterminée par la formule I-X. Il y a donc une
14 enveloppe qui est déterminée. Puis il y a des choix
15 qui doivent être faits entre évidemment des gestes
16 de maintenance puis des gestes... le reste. Veut
17 veut pas, la croissance de la base de tarification,
18 les dépenses d'amortissement qui arrivent au fur et
19 à mesure, les taxes qui s'appliquent, peu importe,
20 au fur et à mesure. Est-ce que d'inclure dans la
21 formule qu'elle embrasse tous ces éléments-là, ça
22 ne pourrait pas induire des comportements qui
23 pourraient être sous-optimaux à l'égard des
24 investissements et des charges nettes
25 d'exploitation qui sont employés à d'autres fins,

1 par exemple?

2 R. La seule solution qui, à mon sens, qui vous
3 garantit ou, en tout cas, qui vous donne... la
4 solution qui vous donne le plus de certitude ou, en
5 tout cas, de confiance, si vous voulez, par rapport
6 au fait qu'un mécanisme va induire un équipement,
7 des comportements désirables, c'est si vous avez un
8 mécanisme qui est global et qui a une très longue
9 durée. De sorte que tous les coûts et tous les
10 bénéfices sont intégrés dans le mécanisme, puis que
11 la prise de décision se fait sur l'ensemble de ces
12 coûts et bénéfices.

13 Si vous n'avez pas ça, vous êtes toujours
14 susceptible de faire face au genre de situation
15 dont vous parlez. Puis j'en mentionnais une tantôt.
16 Si vous avez un mécanisme, puis comme votre
17 consultant et HQT proposent, il y a un risque
18 effectivement qu'il y ait des dépenses de
19 maintenance prévues qui seraient, qui devraient
20 être faites, par exemple, en vertu du MGA, qui
21 soient reportées dans le temps et puis que,
22 finalement, bien, on profite de la bonification à
23 court terme. Mais qu'on arrive à la fin de la
24 période d'application puis qu'on dit, bien, je
25 veux...

1 Q. [96] Tous les...

2 R. J'ai besoin davantage de budget pour rencontrer ces
3 besoins-là. Alors, est-ce que le fait d'inclure
4 tout dans la formule va régler ce problème-là à
5 cent pour cent? Comme je vous disais, la seule
6 façon où je verrais que ça puisse être le cas, ce
7 serait si on pouvait donner avec beaucoup, beaucoup
8 de certitude une très, très longue perspective au
9 mécanisme. Ce que je ne pense pas qui est réaliste.
10 Le fait de l'inclure avec une perspective plus
11 courte, ça ne règle pas le problème à cent pour
12 cent. Mais je pense que ça peut l'amenuiser.

13 Q. [97] Mais vous serez d'accord avec moi que tous les
14 modèles, que ce soit celui proposé par HQT ou celui
15 que vous proposez vous-même, vont induire des
16 comportements d'une façon ou d'une autre. Mais ça,
17 ce débat-là qu'on plaidera chacun de notre côté.
18 Mais il reste quand même qu'il y a, tout récemment,
19 c'est très chaud, la Régie s'est prononcée à
20 l'égard d'un modèle de gestion des actifs qui est
21 important, qui est une piste d'efficience
22 identifiée par le Transporteur sur laquelle, qui
23 affecte des actifs que vous connaissez.

24 Vous me corrigerez si j'ai tort, mais je
25 vous fais ces affirmations-là, vous m'arrêtez en

1 cours de route si vous êtes mal à l'aise avec mes
2 propos. Je vous vois sourire. Je pense qu'on est
3 sur la même page. Parce que les notes
4 sténographiques ne captent pas ça, malheureusement.
5 Mais il reste quand même que c'est un élément sur
6 lequel vous avez... vous vous êtes vous-même
7 exprimé en mettant de côté... en affirmant que le
8 statu quo, ce n'était peut-être pas la meilleure
9 solution dans les circonstances. On sait qu'on a
10 des suivis à faire sur ce sujet-là. J'essaie de
11 faire la réconciliation à votre proposition qui est
12 d'avoir un I-X qui embrasse tous, tous, tous les
13 aspects et la préservation du modèle ou la prise en
14 compte du modèle de gestion des actifs que vous
15 avez, vous, récemment considérée comme étant
16 préférable à une situation de statu quo. Comment
17 l'intégrer dans votre proposition, est-ce que vous
18 suggérez que ce soit un facteur Y, que ce soit un
19 facteur Z, que ce soit... que le facteur P soit
20 préservé, est-ce que... j'essaie de faire le lien
21 entre ces deux aspects là? Et je dois vous avouer
22 que je ne vous suis pas.

23 (11 h 32)

24 R. Bien, je ne vois pas...

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Écoutez, je m'excuse d'interrompre. Parce que là il
3 y avait un long, long, long commentaire...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est vous qui me faites ce reproche-là!

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Non, mais, Maître Fréchette...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Q. [98] Je vais vous la faire, la question, très
10 directe.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Ça fait quatre fois qu'il essaie de poser la
13 question...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Oui, très directe.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 ... et que la réponse ne vient pas ou celle qu'il
18 souhaiterait. Alors, peut-être qu'il soit plus
19 direct, oui.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui, oui.

22 Q. [99] Je vais la faire très directe, Monsieur
23 Gosselin. C'était pour vous situer pour qu'on se
24 comprenne. Dans la mesure où votre formule
25 couvre... la formule que vous proposez pour la FCEI

1 couvre l'ensemble des aspects, dans la mesure où
2 vous avez tout récemment témoigné dans le cadre du
3 dossier tarifaire du Transporteur, que le
4 déploiement du modèle de gestion des actifs était
5 préférable au statu quo. Ne serait-il pas
6 préférable, pour essayer de réconcilier... comment
7 réconciliez-vous votre proposition avec votre tout
8 récent témoignage dans le cadre du dossier
9 tarifaire du Transporteur?

10 R. D'une part, le fait que... La première chose, ce
11 qu'on a dit dans le récent dossier tarifaire
12 c'est... une des choses qu'on a dites c'est que le
13 modèle de gestion des actifs était encore
14 perfectible. Donc, je pense que, dans ce cadre-là,
15 la façon dont je comprends votre commentaire et
16 votre question, c'est comme si vous me disiez :
17 « Bien, là on a notre modèle et puis, ça, ça nous
18 assure de l'optimalité de ce qu'on fait. » Je ne
19 pense pas qu'on peut tirer cette conclusion-là ou
20 prendre cette position-là.

21 L'autre chose c'est que ce que je disais
22 tout à l'heure, l'historique réglementaire de la
23 Régie avec Gaz Métro, avec Gazifère... puis au-delà
24 du Québec, c'est un phénomène qui est observé de
25 façon large, il y a souvent ce phénomène-là où on

1 même entité.

2 Vous dites également que :

3 Dans le processus de mise en place
4 d'un mécanisme incitatif, il importe
5 de garder à l'esprit que les actions
6 d'une division peuvent affecter la
7 profitabilité de l'autre.

8 Et vous dites également que :

9 [...] Hydro-Québec n'a pas d'intérêt à
10 ce que le Distributeur soit
11 conservateur dans ses demandes en
12 capacité de transport auprès du
13 Transporteur puisque l'actionnaire
14 n'assume pas les coûts liés à cette
15 capacité tout en retirant un profit
16 sur les investissements du
17 Transporteur. [...]

18 Et vous donnez un exemple qui est le dossier R-
19 3926-2014 où vous indiquez, en note de bas de page,
20 qu'il s'agit d'un dossier où le Transporteur a :

21 [...] construit, à la demande du
22 Distributeur, une capacité de
23 transport permettant de faire face à
24 des scénarios de probabilité quasi
25 nulle.

1 Alors, je ne veux pas nécessairement discuter de ce
2 dossier-là en particulier, mais seulement indiquer
3 si la préoccupation que vous soulevez ici devrait
4 être prise en compte dans un MRI du Distributeur ou
5 dans un MRI du Transporteur?

6 R. Au départ, je vous dirais que je la voyais plus
7 dans un MRI du Distributeur parce que c'est le
8 Distributeur qui exprime ses besoins et puis c'est
9 pour ça que dans le... Ce que je comprends, c'est
10 que le Transporteur, sa job, c'est quand il y a un
11 client qui exprime un besoin, bien il répond au
12 besoin.

13 Ici, c'était plus le point de dire, bien
14 pourquoi est-ce que le Distributeur exprime le
15 besoin de cette capacité-là alors qu'il aurait
16 juste à contrôler la production du parc éolien avec
17 une probabilité très très faible, une journée où...
18 je dis n'importe quoi, là, mais une journée aux dix
19 (10) ans, ça lui reviendrait beaucoup moins cher.
20 Donc, on la voyait plus la perspective du
21 Distributeur.

22 Cela étant dit, est-ce qu'on pourrait
23 imposer au Transporteur d'être critique par rapport
24 aux demandes qui lui sont faites et peut-être
25 d'essayer de mettre de l'avant des solutions moins

1 de tarification.

2 On aimerait savoir ce que vous faites... à quoi
3 vous faites référence lorsque vous employez le
4 terme « bonification » ici dans le contexte de
5 votre... de ce paragraphe-ci?

6 (11 h 40)

7 R. Ici, bien la bonification, le... la portion
8 d'efficience qui serait conservée par le... par le
9 Transporteur.

10 Q. [103] Par le biais du MTÉR?

11 R. Par le biais du MTÉR, exact. Les écarts de... oui.

12 Q. [104] Ça va, c'étaient les seules questions que
13 j'avais. Je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Duquette.

16 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

17 Me LISE DUQUETTE :

18 Q. [105] Bonjour. Je n'en ai pas beaucoup. Alors je
19 vais y aller avec la question de précision pour
20 commencer. Je voulais juste m'assurer si j'avais
21 bien compris. Vous dites que le facteur A, bon,
22 bien il y a une erreur de prévision qui demeure,
23 qui pourrait en fait demeurer si ça devait être
24 remis dans la formule I-X l'année subséquente. Est-
25 ce que c'est votre proposition de les inclure comme

1 un facteur ESP? Parce que vous les avez... vous
2 avez dit, bon, on devrait peut-être voir comme un
3 ESP, les revoir année après année. Alors est-ce que
4 c'est votre proposition de prendre les éléments que
5 le Transporteur incluait dans son A et de les
6 mettre dans les ESP et d'enlever le facteur A?

7 R. Oui.

8 Q. [106] O.K. Dans votre... merci. Dans votre mémoire
9 à la page 23 à votre point 4.3.1, bien en fait tout
10 4.3 c'était la proposition de PEG sur le mécanisme
11 incitatif. Et vous mentionnez, bon, il y a un
12 mécanisme I-X, on voit dans le grisé
13 alternativement un mécanisme d'ajustement du revenu
14 requis basé sur une combinaison d'indexation des
15 charges et d'estimation des coûts en capitaux. Et
16 votre commentaire c'est : « Le mécanisme proposé
17 par PEG rencontre en général les objectifs de la
18 FCEI. » Oui, mais en préférez-vous un plus que
19 l'autre?

20 R. Vous parlez d'objectifs ou vous parlez de...

21 Q. [107] Bien c'est parce que vous parlez... il y a
22 deux mécanismes, vous dites qu'il y a deux
23 mécanismes, mais la réponse est « oui ». Alors je
24 comprends que vous êtes favorable aux deux types de
25 mécanismes, mais est-ce que vous en préférez un

1 plus que l'autre? Alors, projection des capitaux ou
2 les capitaux inclus dans le I-X?

3 R. On préfère, dans la mesure du possible, inclus dans
4 les I-X. Parce que... parce que si vous faites une
5 projection, vous allez devoir faire une nouvelle
6 projection à un terme éventuel subséquent. Donc là,
7 la continuité... je pense que l'incitatif est...
8 c'est dur d'avoir un incitatif puis de... d'aller
9 chercher le bénéfice à long terme.

10 Q. [108] Je m'excuse, allez-y. En fait, corrigez-moi
11 si je me trompe, la projection serait sur... par
12 exemple trois ans, si la première année les coûts
13 de service puis les trois autres années sont sous
14 la formule, j'avais compris de la formule du
15 docteur Lowry que la projection serait sur ces
16 trois années là.

17 R. C'est ça.

18 Q. [109] Donc là ce que vous dites c'est que c'est
19 difficile d'aller chercher...

20 R. Bien ce que je dis c'est que la perspective de long
21 terme sur laquelle j'insistais tout à l'heure est
22 plus difficile à aller chercher dans ce modèle-là
23 parce que quand vous allez arriver au deuxième
24 terme, années 4, 5, 6, vous allez faire une
25 nouvelle projection, mais là le lien avec le

1 premier terme est un peu perdu parce que c'est
2 comme si vous faisiez en quelque sorte un nouveau
3 coût de service, là, pour le deuxième terme pour
4 cette portion-là à tout le moins du revenu requis
5 donc...

6 Q. [110] Et vous m'amenez sur ma dernière série de
7 questions. Et c'était sur justement le deuxième
8 MRI. Vous nous avez encouragés à... que le temps
9 opportun soit plus tôt que tard.

10 R. Oui.

11 Q. [111] Je vous dirais, puis ma question va être
12 longue, mais l'article 48.1 existe, tant qu'il
13 existe il y aura un MRI, il ne sera pas
14 nécessairement dans la même forme et ça ne veut pas
15 dire qu'il n'y aura pas de recalibrage. Mais tant
16 que cet article-là... est-ce que vous seriez
17 d'accord... je sais que vous n'êtes pas juriste,
18 là, mais que pour ce qu'on peut prévoir c'est que
19 tant que l'article n'est pas modifié il y aura un
20 MRI pour le Transporteur.

21 R. Oui, mais comme vous dites c'est la question du
22 recalibrage qui est importante. Il peut y avoir un
23 MRI, mais s'il y a un recalibrage à tous les trois
24 ou quatre ans, de mon point de vue ce sera toujours
25 extrêmement difficile, voire illusoire de penser

1 qu'on est en train de donner un incitatif à
2 optimiser les investissements.

3 Q. [112] Là-dessus je vous amène deux scénarios
4 possibles. Le premier scénario serait - et là c'est
5 un exemple, je ne sais pas si le Transporteur peut
6 le faire ou pas, là - mais si on dit, bon bien je
7 projette des investissements X et qu'à l'année 2 je
8 change mes normes de conception quelque peu, ce qui
9 fait en sorte que je suis capable de réduire de
10 cinq pour cent (5 %) les coûts de construction. Et
11 ce cinq pour cent (5 %)-là, si le coût de capital
12 devait être inclus dans la formule I-X, bien, ça va
13 dans le MTÉR. Est-ce que vous êtes d'accord avec
14 moi?

15 (13 h 45)

16 R. Oui.

17 Q. [113] Alors, votre proposition c'est de dire :
18 « Oui, mais il ne peut pas garder ce cinq pour cent
19 (5 %)-là plus que trois ans. » Votre proposition
20 c'est donc de dire, est-ce qu'il peut garder ce
21 cinq pour cent (5 %)-là pour les investissements
22 qu'il a faits dans les années 2, 3, 4 sur une
23 période plus longue, donc sur un deuxième MRI ou
24 sur la durée du capital qui a été investi dans
25 cette période-là?

1 R. Bien, dans un monde idéal, ce serait sur la durée
2 de vie du capital, mais, bon, on comprend que c'est
3 quand même très long, là. Je ne pense pas qu'on
4 puisse donner une garantie que ça va être aussi
5 long que ça, ne serait-ce que parce qu'il peut y
6 avoir des changements législatifs ou toutes sortes
7 de choses. Mais de donner l'indication que
8 l'intention de la Régie c'est de lui permettre de
9 bénéficier de ces gains-là à moyen, long terme, je
10 pense que c'est déjà, ce serait déjà bien, ce
11 serait déjà mieux que de les laisser penser que
12 probablement il y aura un recalibrage.

13 Q. [114] Et ça, ça prendrait, j'essaie juste de
14 bien... C'est parce que j'aime ça voir
15 l'application pratique des idées, là, j'aimerais
16 voir, ce serait... Il y aurait un CFR de créé, un
17 compte, un Y sur la variation? J'essaie juste de
18 voir comment vous calculez ça dans la formule, là,
19 pour que ce soit repassé?

20 R. Essentiellement, nous, notre point de vue c'est que
21 si on arrive à la fin du premier terme, puis qu'on
22 ne constate pas de problème particulier dans
23 l'application du mécanisme, puis là je pense à des
24 problèmes quand même assez significatifs, là, on
25 continue, on fait juste rajouter des années et on

1 continue. Donc, je ne vois pas de besoin d'un
2 compte d'écart ou quoi que ce soit comme ça.

3 Q. [115] O.K. Ça fait qu'il n'y aurait pas de
4 recalibrage du tout, on ferait juste continuer
5 comme il est arrivé dans Gazifère par exemple, où
6 il y a eu un « soft rebasing »...

7 R. C'est ça, c'est ça. Peut-être des petits...

8 Q. [116] Des petits ajustements.

9 R. Des petits ajustements, mais idéalement le moins
10 possible parce que le plus, plus vous faites
11 d'ajustement, plus vous troublez, vous rendez
12 floues les perspectives pour les transporteurs de
13 pouvoir bénéficier de ces gestes. Si vous faites
14 même un « soft rebasing », puis vous diminuez ou
15 augmentez le facteur X par exemple, bien...

16 Q. [117] Ça vient manger en partie les gains.

17 R. Ça vient le manger, puis après ça, bien,
18 nécessairement l'anticipation qui va venir avec ça,
19 bien, ça me donne quoi? Je vais me faire augmenter
20 mon facteur X dans quatre ans si je suis efficace.
21 Alors, le moins possible.

22 Q. [118] Et je vous amène dans un deuxième scénario.
23 Encore une fois, je n'ai aucune idée si le
24 Transporteur est en mesure... Je prends un exemple
25 comme le Distributeur où il y a eu un projet qui

1 était significatif en termes d'efficience, je vais
2 dire ça comme ça, si on parle du projet LAD, je
3 n'ai aucune idée si un projet... Bien, évidemment
4 il n'y a pas de compteur chez le Transporteur, là,
5 mais je veux dire sur un projet de... un
6 « standalone project », je vais dire ça comme ça,
7 là, qui pourrait se faire et créer des efficacités
8 particulières, est-ce qu'à votre avis s'il y avait
9 une demande d'autorisation pour un projet comme ça
10 qui était accordée, est-ce que dans cette demande
11 d'autorisation là, il pourrait y avoir une clause
12 qui fait en sorte que ces bénéfices-là anticipés et
13 autorisés seraient conservés par le Transporteur?

14 R. Sur un projet spécifique, j'ai un peu de misère à
15 voir, parce qu'évidemment il faudrait les mesurer
16 ces bénéfices-là. Alors là, on aurait tout un débat
17 sur c'est quoi effectivement les bénéfices que
18 procure ce projet-là? Est-ce que vraiment, s'il n'y
19 avait pas eu de mécanisme, le Transporteur aurait
20 fait un projet différent ou il aurait fait le même
21 projet?

22 (11 h 50)

23 Q. [119] Non, mais s'il le fait dans le cadre du MRI,
24 un projet qui se tient en lui-même, j'essaie de
25 trouver une traduction de « standalone » là, mais

1 un projet qui se tient par lui-même et qui génère
2 des bénéfices, on dit, bon, bien, pour LAD on
3 parlait de... notamment en relation avec les
4 emplois qui étaient... il y avait une attrition
5 d'emplois, si le Transporteur devait arriver avec
6 un projet de ce type-là, que ce soit informatique
7 ou autre, là, est-ce que pour vous, ça serait
8 possible dans le cadre d'une autorisation de dire,
9 bien écoutez, tous les bénéfices qui sont associés
10 à ce projet-là en soi, le Transporteur pourrait le
11 garder, est-ce que c'est...

12 R. Vous voulez dire au-delà du terme d'un mécanisme?

13 Q. [120] Au-delà du terme.

14 R. Je ne le sais pas, peut-être, il faudrait...
15 honnêtement, je... il faudrait que je réfléchisse à
16 la question. Je ne peux pas vous répondre.

17 Q. [121] Je vous remercie. Bien ça va être l'ensemble
18 de mes questions.

19 R. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci beaucoup. Avant de prendre une pause et
22 planifier le retour, il faudrait peut-être statuer
23 sur le... Avez-vous une question?

24 RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

25 Q. [122] Juste, si vous permettez, offrir à... si

1 monsieur Gosselin voulait prendre le temps de
2 répondre à la question non moins pertinente, mais
3 un peu compliquée, quand même, là, si vous pensez
4 avoir le temps d'ici demain d'y réfléchir, d'y
5 répondre, juste voir avec vous, là, si...

6 R. Non, je pense que ça pourrait demander un petit peu
7 plus de réflexion que ça.

8 Q. [123] Bon, d'accord. Alors voilà, merci. Alors
9 donc, ça termine notre preuve et on peut libérer
10 monsieur Gosselin.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Monsieur Gosselin est libéré.

13 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Et justement, en parlant de libération, la
16 traduction. Alors, est-ce que les services de
17 traduction sont requis, selon vous, pour le reste
18 des travaux?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 On est toujours à la... Bonjour, rebonjour. On est
21 toujours à la remorque des demandes des gens pour
22 ça, alors moi, je constate que monsieur Sarault est
23 absent, ses clients aussi, alors... Et puis...
24 Alors moi, dans ces circonstances-là,
25 considérant... constatant l'absence, moi, je n'ai

1 aucune difficulté à leur souhaiter un excellent
2 après-midi de congé, moi je n'ai pas de problème
3 avec ça.

4 LA PRÉSIDENTE :
5 Je... c'était notre suggestion également...

6 Me YVES FRÉCHETTE :
7 Bien oui.

8 LA PRÉSIDENTE :
9 ... alors on va les libérer.

10 Me YVES FRÉCHETTE :
11 Mais comme je vous dis, je ne l'ai pas fait parce
12 que je suis toujours en écho, je n'avais pas eu de
13 signaux de qui que ce soit.

14 LA PRÉSIDENTE :
15 Alors on va les libérer pour cet après-midi.

16 Me YVES FRÉCHETTE :
17 C'est bien, merci.

18 LA PRÉSIDENTE :
19 Merci beaucoup. Alors on... nous reprendrons à
20 treize heures (13 h).

21 Me ANDRÉ TURMEL :
22 Treize heures (13 h). Parfait, simplement...

23 LA PRÉSIDENTE :
24 Oh, pardon!
25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui, simplement pour vous dire, donc, nous
3 quittons, donc, je comprends que l'argumentation va
4 débiter demain après-midi à treize heures (13 h),
5 selon votre plan d'hier, si tout va bien?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Demain après-midi treize heures (13 h) si tout va
8 bien.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Parfait, merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je m'excuse, ce sera treize heures quinze
13 (13 h 15). Pour aujourd'hui.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Oui, oui, c'est bien noté.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Nuance importante.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Plaidoirie treize heures (13 h), le retour treize
20 heures quinze (13 h 15)

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 (13 h 18)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bonjour Maître Neuman.

1 PREUVE DE SÉ/AQLPA

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Madame,
4 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour
5 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
6 de lutte contre la pollution atmosphérique. Nous
7 avons comme témoin monsieur Jacques Fontaine qui
8 est prêt à être assermenté.

9

10 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-sixième
11 (26e) jour du mois d'avril, A COMPARU :

12

13 JACQUES FONTAINE, Consultant en énergie, ayant une
14 place d'affaires au 10946, Avenue de Rome, Montréal
15 (Québec);

16

17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, dépose et dit :

19

20 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. [124] Bonjour Monsieur Fontaine. Je vous
22 demanderais d'abord d'identifier les documents
23 suivants qui comportent... bien qui sont le
24 mémoire, mais qui portent... comportent également
25 des aspects juridiques. Donc, est-ce que vous

1 identifiez le mémoire pour les fins de HQT qui
2 porte la cote C-SÉ/AQLPA-0047, SÉ/AQLPA-2, Document
3 1, comme ayant été préparé par vous et avec ma
4 collaboration également, ce document s'intitulant
5 « Proposition d'un mécanisme incitatif pragmatique
6 et axé sur l'intérêt public pour Hydro-Québec
7 TransÉnergie? »

8 M. JACQUES FONTAINE :

9 R. Oui, je le reconnais.

10 Q. [125] Oui. Et celui-ci ayant fait l'objet d'un
11 erratum, C-SÉ/AQLPA-0052.

12 R. Oui, aussi.

13 Q. [126] Et également est-ce que vous reconnaissez la
14 réponse à une demande de renseignements C-SÉ/AQLPA-
15 0051- SÉ/AQLPA-2, Document 2, version révisée,
16 préparée par vous avec ma collaboration et
17 également avec la collaboration de monsieur Jean-
18 Claude Deslauriers?

19 R. Oui, je le reconnais.

20 Q. [127] O.K. Je vous remercie. Comme première
21 question, Monsieur Fontaine, je vous demande pour
22 quelle raison vous invitez la Régie de l'énergie au
23 présent dossier à accorder autant de poids, voire
24 un poids supérieur à la preuve non experte, c'est-
25 à-dire les mémoires, les rapports d'analyse des

1 participants qu'à la preuve experte, aux fins de la
2 décision à être rendue au présent dossier?

3 R. Oui. Bien, d'après nous, il n'appartient pas aux
4 experts de choisir certains des aspects plus
5 détaillés des caractéristiques du futur mécanisme
6 de réglementation incitative qui requiert une fine
7 connaissance des enjeux et de l'historique de la
8 régulation énergétique au Québec et de choix de
9 politique au sens du mot anglais « policy » et de
10 la part de chaque intervenant.

11 Ce choix plus fin des politiques que
12 refléterait le futur mécanisme de réglementation
13 incitative ne relève pas, par sa nature, de
14 l'expertise d'un expert qui est normalement tenu de
15 maintenir un niveau élevé de neutralité,
16 d'impartialité, d'indépendance et d'absence de
17 parti pris, alors que c'est ce choix plus fin des
18 politiques que refléterait le futur mécanisme qui
19 figure au coeur de ce que la Régie doit trancher au
20 présent dossier.

21 Q. [128] Monsieur Fontaine, que pensez-vous de la
22 proposition d'Hydro-Québec TransÉnergie au présent
23 dossier de limiter l'application de son futur
24 mécanisme de réglementation incitative aux seules
25 dépenses d'opérations OPEX sans inclure, dans ce

1 mécanisme, les dépenses d'investissements CAPEX?

2 R. Oui. Bien, nous sommes tout à fait en accord et
3 nous recommandons fortement à la Régie de ne pas
4 étendre le mécanisme incitatif aux dépenses
5 d'investissements. Contrairement au Distributeur,
6 nous croyons que le revenu requis du Transporteur
7 est trop orienté vers les investissements pour que
8 l'ensemble des coûts de ce Transporteur soit
9 réglementé selon une formule X-I.

10 Les coûts de... I-X. Excusez. Les coûts
11 d'investissements ne peuvent être limités par une
12 telle formule linéaire. Même l'expert Lowry éprouve
13 de la difficulté à soutenir l'inclusion des coûts
14 en capital dans la formule puisqu'il se voit obligé
15 de prévoir en parallèle un compte de frais reportés
16 en capital. De la même façon, EBM propose un
17 facteur K pour capter les variations des coûts liés
18 aux actifs.

19 (13 h 22)

20 Quant à nous, nous croyons que, dans le cas
21 du Transporteur, il serait tout à fait ingérable
22 d'avoir un plafonnement du revenu global qui serait
23 dépendant de la variation des dépenses
24 d'investissements. Nous proposons plutôt à la Régie
25 de continuer d'utiliser les outils à sa disposition

1 lors de l'autorisation des investissements afin
2 d'en contrôler les coûts. Ainsi, lors de
3 l'autorisation des investissements de moins de
4 vingt-cinq millions (25 M\$), la Régie procède déjà
5 par bloc d'investissement réparti par catégorie et
6 à cette occasion, elle fixe déjà des barèmes quant
7 au montant annuel qu'elle autorise tout en se
8 réservant la possibilité d'y déroger au besoin.

9 Quant aux investissements de vingt-cinq
10 millions (25 M\$) et plus, leur autorisation
11 préalable fait l'objet d'un processus distinct qui
12 est rigoureux. Le Transporteur doit justifier
13 chaque projet et le comparer aux autres solutions
14 qui seraient possibles.

15 Finalement, le Transporteur propose, ce
16 avec quoi nous sommes d'accord, que soit adopté par
17 la Régie un modèle de gestion des actifs (MGA) dont
18 les montants de dépenses annuels seraient exclus de
19 la formule I-X à titre de facteur P, lequel serait
20 quand même annuellement approuvé par la Régie.
21 L'exclusion de ce facteur P témoigne de la volonté
22 du Transporteur d'éviter ou de retarder ses
23 investissements lorsque cela est rendu possible par
24 un accroissement de la maintenance. Ceci répond
25 précisément à la crainte parfois exprimée que la

1 méthode tarifaire du coût de service avec taux de
2 rendement sur la base tarifaire inciterait les
3 utilités publiques à accroître leur base tarifaire
4 plutôt que leurs charges. C'est le Transporteur
5 lui-même qui pousse pour cet accroissement des
6 charges par rapport aux investissements.

7 Par ailleurs, parallèlement au modèle de
8 gestion des actifs, dans chaque cause tarifaire
9 annuelle, nous croyons que la Régie devrait aussi
10 continuer de requérir le dépôt par le Transporteur
11 de sa pièce HQT-9 sur la planification des
12 investissements sur dix ans. Qui était d'ailleurs
13 une des demandes de notre cliente, Stratégies
14 énergétiques, que la Régie avait acceptée au
15 dossier R-3401-98. La Régie pourrait alors jouer un
16 rôle davantage proactif dans l'examen de cette
17 planification et encadrer au besoin les
18 investissements prévus sur cet horizon.

19 Si, malgré tout cela, le Transporteur avait
20 encore besoin d'un incitatif supplémentaire pour
21 limiter ses investissements, nous référons la Régie
22 à la proposition contenue à notre rapport d'ajouter
23 un mécanisme de compensation pour perte de
24 rendement (un MCPR), lequel offrirait une
25 récompense à HQT équivalente à la perte de son

1 rendement sur les investissements qui aurait été
2 évitée par son modèle de gestion des actifs. La
3 valeur des investissements ainsi évitée, et donc de
4 la récompense, serait décidée annuellement par la
5 Régie en cause tarifaire et ajustée lors de l'étude
6 du rapport annuel.

7 Q. [129] Merci, Monsieur Fontaine. Quels éléments
8 devraient, selon vous, être exclus de la formule
9 I-X et décidés annuellement lors de la cause
10 tarifaire?

11 R. Bien, d'une part, comme je l'ai mentionné, il y
12 aurait les coûts en capital, donc leur
13 amortissement annuel, le rendement sur la base de
14 tarification, les taxes sur ses actifs et les
15 facturations entre unités d'Hydro-Québec liées à
16 des investissements et les coûts corporatifs liés à
17 des investissements. C'est ce que le Transporteur
18 propose. Et nous sommes en accord.

19 Et, par ailleurs, tel que je l'ai
20 mentionné, la maintenance liée à la pérennité et
21 résultant du modèle de gestion des actifs, à savoir
22 le facteur P, serait également exclue de la formule
23 I-X et décidée annuellement en cause tarifaire.
24 Nous sommes d'accord que l'ajustement annuel du
25 facteur P qui serait intégré aux charges nettes

1 d'exploitation de l'année subséquente, ceux-ci
2 étant toutefois de nouveau sujets à réajustement
3 chaque année par l'évolution de ce facteur P.

4 Nous proposons également d'appliquer
5 annuellement un réajustement en fonction de la
6 croissance, de l'infrastructure du réseau, ce qui
7 serait le facteur C. Annuellement, la Régie
8 identifierait les facteurs exogènes éventuels, Z,
9 qui seraient exclus de la formule I-X. Les facteurs
10 exogènes incluraient notamment les activités
11 imprévisibles résultant de sources externes, telles
12 que des normes CIP plus exigeantes.

13 (13 h 27)

14 C'est une question de sémantique que de savoir s'il
15 y a lieu de créer un facteur A distinct lorsque des
16 dépenses accrues résultant de causes exogènes
17 deviennent récurrentes. Que ces dépenses portent
18 l'appellation A ou Z, la règle applicable serait...
19 serait qu'elle soit intégrée aux charges nettes
20 d'exploitation de l'année suivante, si elles
21 deviennent récurrentes.

22 Finalement, nous maintenons la liste que
23 nous avons établie dans notre rapport quant aux
24 éléments de suivi particuliers et budgets
25 spécifiques devant être décidés annuellement en

1 cause tarifaire et exclus de la formule I-X. Nous
2 faisons toutefois exception quant aux coûts de
3 retraite, à propos desquels la Régie a déjà statué
4 pour le Distributeur qu'ils devaient être inclus à
5 la formule I-X. Alors les... les éléments de suivi
6 particulier qui demeurent devraient donc, tel
7 qu'indiqué dans notre rapport, inclure notamment le
8 coût de passage... premièrement le coût de passage
9 au PCGR des États-Unis. Deuxièmement, la
10 maintenance additionnelle qui serait éventuellement
11 justifiée annuellement au-delà de celle déjà
12 incluse de façon récurrente aux charges nettes
13 d'exploitation et au-delà du code de la maintenance
14 de pérennité, déjà exclu comme facteur P.
15 Troisièmement, le coût d'implantation d'application
16 des normes CIP. Quatrièmement, les programmes
17 d'assurance qualité et d'innovation technologique.
18 Et cinquièmement, les autres récupérations de
19 comptes de frais reportés qui pourraient,
20 ponctuellement, être décidés par la Régie.

21 À cela s'ajoute le fait qu'annuellement,
22 dans chaque cause tarifaire, la Régie devrait
23 établir le facteur de productivité X selon son
24 meilleur jugement, en attendant peut-être dans
25 quelques années une méthode plus formelle de calcul

1 de X. Le facteur d'inflation I serait aussi celui
2 établi de source externe à Hydro-Québec Transport,
3 tel que la Régie l'a déjà décidé quand à HQD et tel
4 que nous l'avions préconisé dans ce premier
5 rapport.

6 Q. [130] Merci, Monsieur Fontaine. Comment devrait-on
7 procéder à l'examen du rapport annuel de HQT?

8 R. Bien nous croyons que comme dans le cas de Gaz
9 Métro et de Gazifère, la Régie devra examiner le
10 rapport annuel d'Hydro-Québec TransÉnergie en
11 audience publique. En effet, chez le Transporteur
12 en particulier il y a trop de circonstances pouvant
13 amener des variations aux coûts faisant l'objet
14 d'exclusion et les montants de ceux-ci pourraient
15 être élevés. Il est donc important d'aller au-delà
16 d'un seul examen administratif par le personnel du
17 Tribunal.

18 De plus, comme nous l'avons préconisé dans
19 notre rapport la Régie devrait, dans le cadre de
20 son processus décisionnel d'examen du rapport
21 annuel du Transporteur, demeurer aussi proactive
22 qu'elle l'est déjà lors des rapports annuels de Gaz
23 Métro, de manière à pouvoir questionner et au
24 besoin refuser des accroissements de dépenses ou de
25 refuser des réductions de dépenses par rapport à

1 leurs prévisions, s'il apparaît au Tribunal qu'il y
2 a quelque chose d'anormal et de non souhaitable par
3 rapport aux objectifs des activités du Transporteur
4 et de leur qualité. Et ceci, aussi bien en ce qui
5 concerne les accroissements ou réductions des
6 charges nettes d'exploitation, que des coûts des
7 diverses exclusions par rapport à leurs prévisions.
8 Le tout, aux fins... le tout aux fins de
9 l'application d'un mécanisme de partage des écarts.

10 La simple application mécanique au
11 rendement d'indicateur de performance ne nous
12 apparaît pas suffisante pour exclure d'avance toute
13 possibilité par la Régie d'intervenir au stade de
14 l'examen du rapport annuel, en refusant des
15 accroissements ou des réductions de dépenses, s'il
16 apparaît au Tribunal qu'elles ont été anormales ou
17 non souhaitables. La Régie doit se garder une
18 discrétion, comme elle l'exerce d'ailleurs déjà à
19 l'égard de Gaz Métro.

20 Q. [131] Merci, Monsieur Fontaine. Suite à une
21 interrogation de la Formation aujourd'hui par
22 madame la Régisseuse Duquette, est-ce que vous êtes
23 d'opinion que le taux de pertes croissant de HQT
24 pose une difficulté particulière pour la conception
25 ou l'application de son mécanisme incitatif?

1 (13 h 32)

2 R. Non. Nous croyons que l'accroissement que l'on
3 constate du taux de pertes du Transporteur est
4 explicable et justifié. L'impact sur le taux de
5 pertes en transport constituera aussi un des
6 nombreux facteurs que la Régie prendra en
7 considération dans sa décision d'autoriser tel ou
8 tel type d'investissement par rapport à un tel
9 autre.

10 Par exemple, installer des compensations en
11 série sur une ligne existante plutôt que de doubler
12 cette ligne. Et si encore cela liste le fait que
13 chaque décision d'investissement doit être bien
14 réfléchie en tenant compte d'une multitude de
15 considérations. Il ne peut y avoir d'automatisme
16 dans la règle permettant de déterminer si un choix
17 d'investissement est meilleur qu'un autre. Cela
18 confirme que les coûts d'investissement du
19 Transporteur ne devraient pas être inclus aux coûts
20 globaux sujets à la formule I - X.

21 Pour répondre spécifiquement à la question
22 d'augmenter... de diminuer les pertes, il existe
23 diverses façons, j'en vois trois immédiatement.
24 Faire construire des centrales près des grands
25 centres. Évidemment, ce serait des centrales

1 thermiques, mais ça aurait pour effet de diminuer
2 les pertes. Augmenter le nombre de lignes.
3 Évidemment, si vous construisez plus de lignes à
4 sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) pour la
5 même charge, bien, il y aura moins de pertes. Ou
6 bien, vous augmentez encore le niveau de la
7 tension. Mais ça a des conséquences financières
8 puis environnementales importantes.

9 Q. [132] Donc, comme vous le mentionnez, l'effet sur
10 le taux de pertes est un des éléments à prendre en
11 compte, mais pas le seul dans les décisions
12 d'investissements.

13 R. Bien, ce n'est pas le seul.

14 Q. [133] O.K. Alors, je vous remercie Monsieur
15 Fontaine. Monsieur Fontaine est prêt à répondre à
16 d'autres questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Maître Dubé? Maître Thibault-Bédard?
19 Fréchette?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Ça va être tout, je vous remercie Monsieur
22 Fontaine.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Duquette?

25

1 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

2 Me LISE DUQUETTE :

3 Q. [134] Je vous le dis, je ne peux pas m'en empêcher.
4 Alors, juste sur votre mécanisme de compensation
5 pour perte de rendement, je veux juste voir la
6 logique avec vous là. Est-ce que vous seriez
7 d'accord avec moi que si les CAPEX sont dans la
8 formule d'indexation, que ce soit en prévision ou
9 en $I - X$, le Transporteur serait rémunéré pour des
10 investissements qu'il devrait faire avec un taux de
11 croissance ou pas. Est-ce que vous êtes d'accord
12 avec moi?

13 R. Oui, oui. Je suis d'accord.

14 Q. [135] Oui. Alors, s'il ne fait pas l'investissement
15 parce qu'il a augmenté la vitesse de croisière de
16 son MGA et qu'en conséquence, il ne réalise pas
17 certains des rendements ou en fait des
18 investissements pour lesquels il reçoit de
19 l'amortissement et du rendement, ça créerait un
20 trop perçu, ça pourrait créer un trop perçu?

21 R. Ce n'est pas évident là, parce que le poids...

22 Q. [136] S'il devait recevoir, je vais vous donner des
23 chiffres, ils sont fictifs, évidemment là. Mais
24 s'il devait recevoir dans la formule trente
25 millions (30 M) de plus en amortissements parce

1 que... par année, trente millions (30 M) de plus en
2 amortissements, puis un autre trente (30), faisons
3 des chiffres ronds là, en rendements et qu'il en
4 réalise ou que normalement qu'on aurait prévu dans
5 le cours du mécanisme qu'il fasse, mais que
6 puisqu'il applique son MGA avec rigueur et même
7 qu'il devance son MGA, il n'a pas besoin de
8 réaliser tous ces investissements-là. Donc, il n'y
9 aurait pas pour trente millions (30 M), pas pour
10 trente millions (30 M) d'investissement de
11 rendement ni d'amortissement. Il y aurait donc
12 soixante millions (60 M) en trop perçus,
13 potentiellement.

14 R. Mais moins les investis... Moins le MGA.

15 Q. [137] Moins le MGA.

16 R. Moins l'augmentation du MGA.

17 Q. [138] Si l'augmentation du MGA est de quinze
18 millions (15 M), puis...

19 R. Ah!

20 Q. [139] Alors, il y a quarante-cinq millions (45 M)
21 de trop perçu.

22 R. Il gagne de l'argent. Oui.

23 Q. [140] Est-ce que ce trop perçu là pourrait être
24 l'équivalent de votre mécanisme de compensation
25 pour perte de rendement?

1 R. Il faudrait l'examiner plus à fond là, mais ça
2 pourrait être une voie.

3 Q. [141] Mais ça pourrait être une équivalence.

4 R. Oui.

5 Q. [142] Je vous remercie. Ça va être l'ensemble de
6 mes questions.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, merci beaucoup Maître Neuman, merci à
9 Monsieur Fontaine. Alors ça complète nos travaux
10 pour aujourd'hui, nous reprendrons à dix heures
11 (10 h) demain, avec la preuve du RNCREQ.

12 FIN DE L'AUDIENCE

13

1

2

3

4

5 SERMENT D'OFFICE :

6

7 Je, soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

8 certifie sous mon serment d'office que les pages

9 qui précèdent sont et contiennent la transcription

10 exacte et fidèle des notes recueillies au moyen du

11 sténomasque, le tout conformément à la Loi.

12

13 ET J'AI SIGNÉ:

14

15

16

17

18 _____
CLAUDE MORIN (200569-7)